

# JOURNAL DES CAMPAGNES



*L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.*

7ème Année

Jeudi 31 Janvier 1889

No 52

## JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE,

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute  
les nouvelles de la semaine.Prix de l'abonnement : — **UNE PIASTRE**  
POUR LA FRANCE : **10 FRANCS**

Strictement payable d'avance.

Imprimé et publié par

**LEGER BROUSSEAU,**

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

No 9, Rue Buade, H. V., Québec.

### LETTRE

DE

## N. T. S. P. LEON XIII

### Pape par la divine Providence

Aux patriarches, primats, Archevêques et  
Evêques et à tous les fidèles du Christ  
en Grâce et Communion avec le  
Siège Apostolique

*A Nos Vénérables Frères les patriarches, primats, archevêques et évêques et à Nos fils bien aimés tous les fidèles du Christ en grâces et communion avec le Siège Apostolique,*

### LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères,

Fils bien-aimés,

Salut et bénédiction apostolique,

Au moment où s'achève cette année où Nous avons pu, par une insigne faveur de la bonté divine célébrer heureusement le cinquantième anniversaire de Notre sacerdoce, Notre âme se reporte d'elle-même vers la série de mois qui vient de s'écouler, et elle trouve, à repasser le souvenir de toute cette période le charme le plus doux. Et certes, ce n'est pas sans raison : Nous avons vu un événement qui ne Nous touchait que comme personne privée,

et qui, ni par son importance, ni par sa nouveauté, n'était de nature à saisir l'attention, exciter néanmoins dans les âmes une émotion extraordinaire et donner lieu, par sa célébration, à des manifestations de joie si éclatantes, à des congratulations si multipliées, qu'il eût été impossible de souhaiter rien au-delà. Assurément, toutes ces démonstrations Nous ont été très chères et très agréables ; mais ce que Nous y avons le plus apprécié, c'est l'expression des sentiments du cœur et le témoignage tout spontané d'une religion qui ne se dément pas. C'est là, en effet, la signification de ce concert universel d'hommages ; il proclame hautement que de tous les points du monde les esprits et les cœurs sont tournés vers le Vicaire de Jésus-Christ ; qu'en dépit de tous les maux qui l'assiègent, c'est vers la Chaire Apostolique, comme vers l'interminable et incorruptible source de la vie, que se fixe le regard confiant des hommes, et que, sur tous les rivages où règne le nom de catholique, il y a pour rendre à l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises, l'honneur et le respect qui lui sont dus, la même ardeur de zèle et le même unanime accord.

C'est pour tous ces motifs que bien des fois, durant les mois qui viennent de finir, Nos yeux se sont levés au Ciel pour rendre grâces au Dieu bon et immortel, qui, avec le bienfait de la prolongation de Nos jours, a bien voulu Nous accorder, au milieu de Nos peines, les sujets de consolation que Nous venons de rappeler ; et, pendant tout ce temps, Nous n'avons pas manqué, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, de témoigner à qui de droit la reconnaissance qui remplit Notre cœur. Mais voici que la fin de cette année solennelle Nous invite encore à renouveler la mémoire du bienfait reçu, avec cette heureuse circons-

tance que l'Eglise entière, avec Nous, et en Notre nom, s'unit pour offrir à Dieu un dernier concert d'actions de grâces. Et, en même temps, il plaît à Notre cœur d'attester publiquement, comme Nous le faisons par ces Lettres, qu'avec la consolation si efficace que Nous ont apportée, pour adoucir Nos soucis et Nos peines, tous ces témoignages de respect, d'affection et d'amour, ils laisseront aussi en Nous un souvenir et une gratitude qui ne périront jamais. — Mais il est un devoir, et plus haut et plus saint, qui Nous reste à remplir. En effet, dans cette disposition des âmes s'empressant avec une ardeur inaccoutumée pour entourer d'honneur et de respect le Pontife romain, il Nous semble reconnaître un signe de la volonté de Celui qui sait souvent, et qui le peut seul, faire naître des plus petites causes le principe des plus grands biens. Il est certain que la Providence de Dieu semble avoir voulu au milieu de tant d'erreurs de la pensée, réveiller la foi et donner occasion au peuple chrétien de reprendre les préoccupations de la vie surnaturelle. Ainsi une chose nous reste à faire : travailler à ce que ces bons commencements amènent dans la suite de bons résultats, et faire effort pour qu'à l'intelligence des desseins divins s'ajoute l'activité qui les réalise. Alors seulement ce dévouement envers le Siège Apostolique aura sa pleine et entière perfection, quand, s'unissant honorablement aux vertus chrétiennes, il sert au salut des âmes ; c'est là le seul résultat qu'il faut rechercher, le seul qui doit demeurer toujours.

Du haut de ce degré suprême de la charge apostolique où la bonté de Dieu Nous a placé, il Nous est fréquemment arrivé de prendre, selon notre devoir, la défense de la vérité, et Nous Nous sommes particulièrement appliqué à exposer les points de doctrine qui Nous paraissaient

d'un intérêt plus actuel pour la chose publique. Nous voulions que ce tableau de la vérité inspirât à chacun vigilance et précaution, pour éviter la funeste contagion de l'erreur. Aujourd'hui, Nous voulons adresser la parole à tous les chrétiens comme un bon père qui parle à ses enfants, et, par une exhortation familière, exciter chacun d'eux à régler saintement sa vie. Car il est de toute nécessité, pour mériter le nom de chrétien, qu'à la profession de la foi l'on ajoute la pratique et l'exercice des vertus chrétiennes ; et ce n'est pas seulement le salut éternel des âmes qui y est intéressé, mais aussi la prospérité vraie et la tranquillité stable des relations humaines et de la société. Or, si l'on examine ce qu'est communément la vie des hommes, il n'est personne qui ne voie combien les mœurs publiques et privées sont en désaccord avec le principes évangéliques ; et ce n'est qu'à trop juste titre que paraît s'appliquer à notre âge cette parole de l'apôtre saint Jean : " Tout ce qui est dans le " monde est concupiscence de la " chair, et concupiscence des yeux, " et orgueil de la vie. " En effet, la plupart des hommes, oublieux de leur origine et de leurs pensées fixées vers ces biens fragiles et périssables : faisant violence à la nature en renversant l'ordre véritable, ils asservissent leur volonté aux choses sur lesquelles l'homme comme la raison même le proclame, devrait dominer.

Le goût du bien être et du plaisir a naturellement pour compagnon le désir de ce qui peut nous procurer l'un et l'autre. De là cet amour effréné de l'argent qui aveugle ceux qui en sont saisis et dont l'ardeur, quand il s'agit d'assouvir sa cupidité, ne peut plus se contenir, foulant aux pieds la distinction du juste et de l'injuste, et affichant parfois pour la misère d'autrui le plus insolent dédain.

C'est ainsi qu'un grand nombre, tout en passant leur vie au sein des richesses, se servent du mot de fraternité auprès d'une foule pour qui leur cœur, au fond, n'a que de superbes dédains. Enflé pareillement par l'orgueil, le cœur rejette tout respect de la loi, toute crainte de l'autorité ; l'amour de soi, voilà pour lui toute la liberté. " Il se croit né pour la liberté, comme le petit de l'âne sauvage. " Ajoutons à cela ces séductions du vice, ces funestes invitations au péché : nous voulons parler de ces représentations théâtrales où s'étalent l'impiété et la licence, de ces livres et ces journaux écrits dans le but de ridiculiser la vertu et de glorifier l'infamie, de tous ces arts qui, inventés pour les besoins de la vie et les honnêtes jouissances de l'âme, sont mis au service des passions pour suborner les âmes. Et ce n'est pas sans frayeur que nous portons Nos regards vers l'avenir, en pensant à ces futures moissons de maux dont on ne cesse de jeter les germes dans le cœur de l'enfance. Vous savez ce que sont devenues les écoles publiques : aucune place n'y est plus laissée à l'autorité de l'église, et, à ce moment où il serait si nécessaire de travailler avec amour à façonner ces âmes encore tendres aux devoirs de la vie chrétienne, c'est alors qu'on impose silence à la voie de la religion. Ceux qui sont plus avancés en âge courent un péril encore plus grand : celui du vice même de l'enseignement, qui, au lieu d'initier la jeunesse à la connaissance du vrai, ne produit en elle que l'infatuation des doctrines les plus fallacieuses.

Combien de professeurs qui, dans leur enseignement, mettent leur philosophie à la seule école de la raison, laissant absolument de côté la foi divine, et qui, privés de ce ferme appui et de ce surcroît de lumière, tombent à chaque pas sans arriver à la vérité ! Toutes ces erreurs : que tout, dans le monde, est matériel ; que l'homme et la bête sont unis ensemble par la communauté de leur première origine et la parenté de leur nature, c'est d'eux qu'elles nous viennent. Il en est même qui vont jusqu'à mettre en doute l'existence de Dieu même, le souverain maître de toutes choses et créateur du monde, ou qui commettent, au sujet de sa nature, les plus grossières erreurs des païens. De la quelles altérations doivent nécessairement découler dans la notion même, dans l'essence de la vertu, du droit, du devoir ! Et c'est ainsi que, pendant qu'ils glorifient complaisamment la souveraineté de la raison et qu'ils exaltent la puissance de leur génie par des panégyriques hors de toute mesure, ils subissent, par l'ignorance des vérités les plus essentielles, le juste châtement de leur orgueil. Et en même temps que l'erreur corrompt leur esprit, la corruption morale s'insinue en quelque sorte dans leurs veines et dans la moëlle de leurs os, laissant hélas ! en de tels hommes bien peu de chances à la guérison, grâce, d'un côté, à cette altération de la notion du bien produite en eux par leurs opinions vicieuses, et, de l'autre, à cette absence des clartés de

la foi divine, laquelle est le principe et le fondement de toute justice.

Quelles calamités un tel état de choses devrait attirer sur la société humaine, il nous arrive aujourd'hui de le contempler en quelque sorte de nos yeux. Le venin des doctrines a par une circulation naturelle, pénétré dans les actes de la vie et dans la politique ; le rationalisme, le matérialisme, l'athéisme ont enfanté le socialisme, le communisme, le nihilisme : tristes fléaux sans doute, et pleins de sinistres augures, mais qui devaient naturellement, qui devaient presque nécessairement naître de principes pareils. Et, de fait, si l'on peut impunément rejeter la religion catholique, dont tant de notes éclatantes attestent la divine origine, pourquoi ne rejeterait-on pas toutes les autres religions, à qui de tels signes de crédibilité font évidemment défaut ? Si l'âme n'est pas, de sa nature, distincte du corps, et, ce qui en est une conséquence nécessaire, si, lorsque le corps retourne à la terre, aucune espérance ne nous est laissée d'une vie bienheureuse et immortelle, quel motif aurons-nous de nous imposer des travaux et des peines pour soumettre nos appétits à l'obéissance de la raison ? Le souverain bien consistera pour l'homme dans la jouissance des commodités de la vie et dans la possession des plaisirs. Et comme il n'est personne que l'impulsion et l'instinct même de la nature ne porte à rechercher le bonheur, chacun sera autorisé à prendre aux autres le plus qu'il pourra, afin de trouver dans leurs dépouilles le moyen de vivre heureux. Et il n'est point de puissance disposant de freins suffisants pour pouvoir maîtriser la surexcitation des convoitises ; car la conséquence de cette répudiation de la raison suprême et éternelle d'un Dieu nous imposant ses ordres ou ses défenses, c'est que la force des lois soit brisée ou toute autorité réduite à l'impuissance. De là cette perturbation inévitable jusque dans les fondements de la société civile ; de là cette lutte sans trêve entre les appétits inassouvis, chacun se mettant en guerre soit pour défendre ce qu'il a, soit pour acquérir ce qu'il convoite.

C'est la pente où notre siècle semble prêt à glisser.—Il est pourtant une pensée capable de nous consoler du spectacle des mœurs présentes et de relever nos âmes par l'espoir d'un meilleur avenir. C'est que " Dieu a créé toutes choses pour la vie et qu'il a fait guérissables les nations de la terre " Mais, de même que le monde visible ne peut être conservé que par l'action de la providence de Celui qui l'a créé par sa volonté, de même aussi les hommes ne peuvent être guéris que par la vertu de Celui là même à la bonté de qui ils doivent d'avoir été rappelés de la mort à la vie. Car si la race humaine n'a été rachetée qu'une fois par l'effusion du sang de Jésus Christ, permanente et perpétuelle est la vertu de cette grande œuvre et de ce grand bienfait, et " il n'y a de salut en aucun autre. " C'est pourquoi tous ceux qui travaillent à arrêter, par l'interposition des lois, l'incendie toujours croissant des convoitises populaires, combattent sans doute

pour la justice ; mais, qu'ils le sachent bien, le fruit qu'ils tireront de leurs travaux sera nul, ou du moins sera fort peu de chose, tant que leur cœur s'obstinera à repousser la vertu de l'Evangile et à faire fi du concours de l'Eglise. Il n'y a qu'un moyen de guérison pour nos maux : réformer ses sentiments, et dans les mœurs privées comme dans les mœurs publiques, revenir au point d'où l'on s'est éloigné, à Jésus-Christ et à la loi chrétienne de la vie.

Or, toute la vie chrétienne peut se résumer dans ce devoir capital : ne point céder à la corruption des mœurs du siècle, mais lui opposer une lutte, une résistance constante. C'est là ce que " l'auteur et le consommateur de notre foi, " ce que Jésus proclame par chacune de ses paroles et de ses actions, par sa vie et par sa mort. Quelle que soit donc l'opposition que la dépravation de notre nature et de nos mœurs mette dans nos tendances, c'est notre devoir de courir " au combat qui nous est proposé " animés du même esprit et armés des mêmes armes que Celui qui, " à la joie qui lui était proposée a préféré la croix. " Et pour cela, que les hommes voient et comprennent bien tout d'abord combien est contraire à la profession du nom de chrétien cette recherche, si commune aujourd'hui, des plaisirs de toute nature, cette horreur pour les travaux inséparables de la vertu, cette tendance à ne se refuser aucune de ces délicatesses qui flattent agréablement nos sens. " Ceux qui sont au Christ ont crucifié leur chair avec ses vices et ses concupiscences, " d'où la conséquence qu'ils n'appartiennent pas au Christ ceux qui ne s'exercent ni ne s'accoutument à souffrir et qui ne savent pas mépriser les recherches et les délicatesses du plaisir.

L'homme, en effet, par l'infinie bonté de Dieu, a été rétabli dans l'espoir des biens immortels d'où il était déchu ; mais il ne peut les atteindre qu'en s'efforçant de suivre les traces mêmes du Christ et en se conformant, dans son âme et dans ses mœurs, au souvenir de ses exemples. Ce n'est donc pas un conseil, mais un devoir, et un devoir qui ne concerne pas seulement ceux qui ont embrassé la vie parfaite, mais qui s'adresse absolument à tous, de porter chacun " dans son corps les mortifications de Jésus ?

Comment, sans cela, la loi naturelle elle-même, qui impose à l'homme l'obligation de pratiquer la vertu, pourrait elle subsister ? Car le saint baptême détruit bien le péché contracté en naissant ; mais toutes ces fibres entremêlées et perverses que le péché a enracinées dans l'âme, elles ne sont nullement arrachées. Cette partie non raisonnable de l'homme ne peut nuire, sans doute, à qui, par la grâce de Jésus-Christ, résiste et lutte courageusement ; mais pourtant elle ne cesse de disputer l'empire à la raison, troublant perpétuellement l'état de notre âme et pour la détacher de la vertu, tyrannisant notre volonté avec une violence telle que ce n'est qu'au prix d'une lutte de chaque jour que nous pouvons fuir le vice et accomplir le

devoir. " Que ce foyer, cette concupiscence demeure dans les baptisés, le saint Concile l'avoue et le reconnaît ; mais elle ne peut nuire à ceux, qui n'y consentent point, mais qui y résistent par la grâce de Jésus-Christ ; bien plus, celui qui aura légitimement combattu sera couronné. " Dans un combat, il y'a un degré de force où une vertu supérieure peut seule atteindre ; c'est le cas de ceux qui, dans leur lutte contre les mouvements contraires à la raison, ont poussé si loin la victoire qu'ils semblent mener sur la terre une vie presque céleste.

Qu'une telle supériorité soit le partage d'un petit nombre, soit ; mais (et c'était là le principe de la philosophie antique elle-même) il n'est personne qui ne doive garder ses passions sous le joug, et le zèle pour cela doit être plus grand en ceux-là mêmes qui, par l'usage quotidien des choses mortelles, en ressentent davantage les excitations ; à moins qu'on n'ait la folie de penser que la vigilance est moins de rigueur là où le danger nous menace de plus près, et qu'à mesure que la gravité du mal augmente, la nécessité du remède diminue. Mais ce travail que la lutte nous impose nous apporte, sans parler des récompenses célestes et éternelles, de grands biens en compensation ; et d'abord, la restauration de notre dignité primitive, qui, par cet apaisement de nos séditions intérieures, est en grande partie accomplie. C'est, en effet, sous cette loi, dans cet ordre que l'homme a été créé : l'âme, chez lui, doit commander au corps, et les appétits doivent être gouvernés par les conseils et la raison : d'où il suit que refuser de se soumettre à la honteuse tyrannie des passions, c'est la première et la plus enviable des libertés. De plus, même dans la société humaine, on ne voit pas ce qu'on peut attendre d'un homme qui n'a pas cette disposition d'âme. Sera-t-il porté à bien mériter de cette société, celui qui prend son intérêt personnel pour mesure de ce qu'il doit faire ou éviter ? Comment sera-t-il magnanime, bienfaisant, miséricordieux, tempérant, celui qui n'aura pas appris à se vaincre lui-même et à faire céder toutes les considérations humaines devant la vertu ?

Et pour nous toute Notre pensée, cela nous semble vraiment une économie de la sagesse divine que l'homme ne puisse qu'au prix de l'effort et de la souffrance atteindre le salut. En effet si Dieu a accordé au genre humain la rémission de sa faute et le pardon de son péché, ce n'a été qu'à la condition que son Fils unique lui paierait la juste peine qu'il avait le droit d'exiger. Or, Jésus-Christ, qui pouvait de bien des façons satisfaire à la justice divine, a mieux aimé satisfaire en sacrifiant sa vie dans les plus affreux tourments. Et par là il a imposé à ses disciples et à ses adeptes cette loi qu'il a scellée de son sang, que leur vie devint un perpétuel combat contre les vices des mœurs et des temps. Qu'est-ce qui a rendu les Apôtres invincibles dans leur entreprise de propager la sagesse dans le monde ? Qu'est-ce qui a for-

tifié cette foule innombrable de martyrs dans le témoignage sanglant qu'ils ont rendu à la foi, sinon la disposition où était leur âme d'obéir sans crainte à cette loi ? Et ils n'ont pas marché par une autre voie, tous ceux qui ont eu à cœur de vivre chrétiennement et de se sauver par la vertu : nous donc, nous ne devons pas en choisir une autre, si nous voulons assurer tant notre salut propre à chacun de nous que le salut commun. C'est pourquoi, au milieu de ce règne éhonté des passions, il faut qu'avec un courage viril chacun se défende contre les séductions de la sensualité : et, tandis que de toutes parts les jouissances de la fortune et de la richesse s'évalent avec insolence, il faut fortifier son âme contre les attraits fastueux de la richesse, de peur qu'en aspirant à ces choses qu'on appelle des biens, mais qui ne peuvent pas la rassasier et bientôt vont disparaître, on ne peut perdre ce trésor, dans le ciel, qui ne pérît jamais.

Enfin, ce qu'il faut déplorer surtout, c'est que par l'influence pernicieuse de l'opinion ou de l'exemple d'amollissement des mœurs, on en soit venu à ce point que le nom et la vie de chrétien soient devenus pour beaucoup presque un sujet de honte ; déplorable effet ou d'une perversité profonde, ou de la plus lâche des faiblesses : dans l'un et l'autre cas, mal détestable, mal le plus grand qui puisse arriver à l'homme ? Car quelle est la chance de salut, quelle est l'espérance qui peut venir aux hommes, s'ils cessent de mettre leur gloire dans le nom de Jésus-Christ et s'ils n'ont plus ce courage de conformer ouvertement leur vie à la loi de l'Évangile ? On se plaint souvent que notre siècle est stérile en hommes de caractère. Qu'on ressuscite des mœurs chrétiennes : du même coup on aura rendu aux âmes leur dignité et leur constance.

(A suivre)

### Inauguration de la Salle d'Exercice à Montréal

#### Présentation à sir Hector

#### Discours par sir John, sir Adolphe et les honorables Costigan et Foster

L'inauguration de la Salle d'Exercice Militaire a été ces jours derniers l'occasion d'une ovation des plus imposantes en honneur de Sir Hector Langevin. Le premier ministre sir John A. Macdonald et ses collègues, sir Adolphe Caron, ministre de la milice, l'hon. M. Costigan, ministre de l'intérieur et l'hon. M. Foster, ministre des finances, avaient rehaussé par leur présence l'éclat de cette belle fête.

Le drapeau britannique flottait au-dessus de l'immense édifice et la porte accédant aux quartiers du 65ème bataillon était ornée de drapeaux variés, de banderoles allant se relier à une cartouche portant les initiales du ministre des travaux publics. Les décorations de la salle étaient du meilleur goût et témoignaient du talent des artistes de la maison Beullac.

Sur un piédestal dont le pied était orné de fleurs et de plantes exoti-

ques se dressait la statuette en bronze du héros de la fête. A côté du piédestal était une splendide corbeille de fleurs odoriférantes. Sur une couche d'immortelles on lisait l'inscription en petites fleurs bleues "Montréal to sir Hector."

La plateforme destinée aux ministres était entourée de plantes vives produisant un joli coup d'œil.

A deux heures et quart, les ministres firent leur apparition dans la salle aux applaudissements de la nombreuse assistance. Ils étaient escortés par Son Honneur le maître Abbott et M. Emmanuel St Louis, l'entrepreneur de l'édifice.

Sir Hector fut invité à monter sur la plateforme et le maire de Montréal, ayant à ses côtés les ministres fédéraux, lui donna lecture de l'adresse suivante :

A l'honorable sir Hector Langevin, K. C. M. G. C. B. P. C., etc, ministre des travaux publics.

Honorable et cher monsieur.

Les citoyens de Montréal, de toutes les classes et sans distinction d'aucune sorte, s'unissent cette après-midi pour vous présenter leurs respects et vous payer leur tribut de remerciements pour la manière digne et majestueuse avec laquelle vous avez mené à bonne fin la construction de la salle d'exercice de la milice de Montréal. Comme ministre des travaux publics pendant les dix dernières années votre administration a été caractérisée par la construction d'édifices publics tels que le bureau de poste et autres travaux très importants dans cette ville et par toute la Confédération, mais dans aucun peut être vous n'avez déployé tant de sollicitude pour qu'il répondit parfaitement à l'objet auquel il était destiné, que celui dont nous célébrons aujourd'hui le parachèvement.

Cette salle d'exercice est, en effet, un édifice dont tous les citoyens de Montréal ont raison d'être fiers. Comme la cité a généreusement fourni le terrain dispendieux, vu sa position centrale, il fait plaisir de le voir occupé par un monument aussi imposant. Nous espérons de plus, monsieur—et nous sommes en ceci l'écho du sentiment général—que vous continuerez à donner des preuves de l'intérêt que vous portez à notre ville, que vous continuerez l'œuvre à laquelle votre nom est attaché en améliorant les avantages du port de Montréal et en secondant les efforts de nos principaux citoyens pour l'agrandissement et le développement de notre commerce et de notre navigation océanique.

En terminant, Sir Hector, nous vous prions d'accepter, en souvenir de cette occasion, votre statue en bronze modelée et coulée à votre intention à Paris, par notre artiste distingué M. Hébert.

Vous remerciant pour votre présence au milieu de nous, cette après-midi,

Nous demeurons,

Sir,

Vos obéissants serviteurs.

Cette adresse était un véritable chef-d'œuvre d'enluminure exécuté par M. Edwin Cox. Elle était encadrée de feuilles d'érables dessinées

sur un fond d'argent. Elle était renfermée dans un très riche portefeuille en cuir de Russie.

Elle portait la signature du maire de Montréal ; de l'évêque anglican Bond, de Montréal ; de l'hon. M. Drummond, président de la chambre de commerce ; M. Andrew Robertson, président de la Commission du Havre ; A. Desjardins, M. P. ; D. Girouard, M. P. ; F. Vanasse Verteuille, M. P. ; J. P. Rottot, M. D. ; l'échevin Laurent ; col. T. T. Turnbull, D. A. G. ; Edward Murphy ; colonel Frank Bond ; le major Hector Prévost ; le col. Ouimet ; C. P. Hébert, A. T. Lépine, M. P.

Sir Hector, après que ses collègues eurent pris place à côté de lui sur la plateforme, répondit à l'adresse qui lui avait été lue en anglais et en français. Il remercia le maire et les citoyens de Montréal pour l'ovation qu'ils lui avaient faite et particulièrement du cadeau de sa statue qui resterait, dit-il, dans sa famille, comme un souvenir de cette belle fête.

Il était d'autant plus sensible à cette démonstration qu'il y voyait la présence d'un grand nombre de personnes qui ne partageaient pas ses opinions politiques, c'était une preuve que ses actes méritaient l'approbation de ses ennemis.

Il dit qu'il continuerait à porter un vif intérêt à la prospérité de Montréal, particulièrement à son havre et à son chenal. Ce n'était pas un intérêt officiel, mais un intérêt canadien. Ce qu'il faisait pour Montréal, c'était dans l'intérêt de toute la Puissance.

Le discours de Sir Hector fut souvent interrompu par les applaudissements enthousiastes de la foule.

Sir John parla ensuite et fit avec le tact et l'esprit qu'on lui connaît les éloges de son collègue aux travaux publics et le félicita de la construction de la salle d'exercice.

Sir Adolphe, l'hon. M. Costigan et M. Foster parlèrent ensuite et abondèrent dans le même sens que le premier ministre.

Après ces discours les ministres furent invités à un goûter au champagne servi par le maître d'hôtel du St-Lawrence Hall.

Parmi les personnes présentes à la démonstration, nous avons remarqué, à part de celles qui avaient signé l'adresse, les échevins Laurent, White, Martineau, Robert, Stevenson, Cunningham, Malone, Donovan, Rolland, Rainville, Clendinneng, MM. le consul-général Dubail, le vice-consul Schwob, le consul-général Munderloh, H. Montplaisir, M. P., Desaulniers, M. P., Bain, M. P., le sénateur J. B. Guévremont, l'hon. M. Laviolette, le Col. Lamontagne, D. A. G. Jos. X. Ferrault, Jos. Duhamel, C. R. L. Huot, F. Massey, R. Roy, C. R. L. Ethier, Geo. Ball, maire de Nicolet, J. Cameron (de Québec), L. Galibert, Victor Hudon, J. M. Fortier, col. Hughes, le chef Benoit, J. O. Ville-neuve, C. N. Armstrong, J. O'Neill, l'ex-chef Paradis, le colonel F. Caverhill, le colonel Lyman, A. F. Gault, Moise Brossard, Victor Hudon, Geo. W. Parent, J. M. Dufresne, Arthur Dansereau, J. G. H. Bergeron, M. P., etc., etc.,

Au dessus de la table du banquet, on lisait sur une banderole bleue ces mots en lettres d'or, "Honneur au ministre des Travaux Publics."

### MORT D'UN BIENFAITEUR INSIGNE

Le 16 du présent mois s'éteignait muni de tous les sacrements de l'Eglise, à St-Gilles de Beauvillage, Monsieur Narcisse Dionne, ancien marchand de cette paroisse.

Originnaire de la Rivière Ouelle, il fut baptisé le 12 août 1814 par le Révd P. Olivier Bruneau alors vicaire.

A peine âgé de 14 ans le jeune Dionne quitta la maison paternelle et s'engagea au service de messieurs Félix et Charles Têtu faisant le commerce en société aux Trois-Pistoles. Le jeune Dionne n'ayant fréquenté que l'école de son village aidait cependant ses patrons au magasin. Il demeura là trois ans. Lors de la dissolution de la société Têtu, il revint à la Rivière-Ouelle avec monsieur Charles qui le garda à son magasin pendant huit années consécutives.

Ayant remarqué ses rares aptitudes pour le commerce et surtout sa parfaite honnêteté, Monsieur Têtu n'hésita pas à le mettre à la tête de sa maison de commerce de St Gilles de Beauvillage.

Pendant vingt un ans il servit ses patrons avec dévouement et parfaite honnêteté.

Aussi, lorsque Monsieur Têtu se retira du commerce, en 1856, il vendit à Monsieur Dionne, à très bonnes conditions, son fonds de commerce et sa propriété. Ayant la confiance du peuple, il fit de très bonnes affaires. En 1859, il s'associa son frère, J. Bte, et fit le commerce société, jusqu'en 1885. Pendant ce court espace de temps, c'est-à-dire, en 29 ans, ils amassèrent une jolie fortune. J'ignore le montant, mais si j'en crois la rumeur publique, elle se montait lors de leur sortie du commerce à la jolie somme de \$150,000.00.

Il a été un fervent chrétien. Il continuait tous les mois à la grande édification de ses co-paroissiens. Il était homme de bons conseils. Que de procès il a apaisés ! que de querelles il a pacifiées ! que de sages avis il a donnés ! En un mot il était le bras droit de son curé.

Que dire maintenant de sa charité ? N'a-t-il pas de concert avec son frère J.-Baptiste donné d'un seul coup treize mille piastres pour le support de son curé et l'entretien de l'église de St Gilles ? De plus, lors de la construction de l'église il a donné six cents piastres pour le clocher.

Sachant qu'il est mieux de faire des bonnes œuvres de son vivant, à différentes reprises il est venu en aide aux membres de sa famille. On nous dit que ses fondations de messe et les dons faits au curé et à l'Eglise de St Gilles et les dons à sa famille s'élèvent à la somme de soixante quinze mille piastres, par conséquent la moitié de sa fortune.

Ses funérailles ont eu lieu dans l'église de St. Gilles samedi à 9 heures au milieu d'un grand concours de peuple venu de toutes les paroisses environnantes. Au chœur on remarquait MM. les abbés Kelly, Montminy, Roy et Garon, curé de St Gilles, qui étaient venus rendre un dernier hommage à ce bon citoyen et à ce grand chrétien.

Monsieur l'abbé Montminy a fait la levée du corps ; le service a été chanté par Monsieur Garon curé de la paroisse et l'absoute a été donnée par Monsieur Kelly curé de St. Agathe.

M. Dionne est mort mercredi le 16 à 9<sup>h</sup> 30 du matin. Pendant sa dernière maladie qui a duré un mois et plus, il n'a pas laissé échapper une seule plainte, ni manifesté le moindre regret de laisser sa fortune.

Qu'il repose en paix !

UN AMI

Notre ami M. Casgrain a prononcé, hier soir un magnifique discours sur une question pratique qui intéresse tous les citoyens de Québec et du comté de Québec : la question des chemins à barrières.

Le député du comté de Québec a saisi la chambre de ce sujet qu'il a traité à fond.

Nous reparlerons de ce discours remarquable.

## LE BILL DES MAGISTRATS

UNE RECUCADE

MM. Taillon et Casgrain ont démontré hier soir que le bill des magistrats de cette année n'est pas identique à celui de l'an dernier.

Le discours du Trône annonçait le même bill. C'était faux.

La loi de l'an dernier abolissait la Cour de Circuit. Le bill de cette année la laisse intacte.

La loi de l'an dernier donnait à la cour des magistrats tous les pouvoirs de la cour de circuit, droit d'appel, d'évocation, de certiorari, qui donnaient sans contredit à cette cour le caractère d'une cour supérieure. Le bill de cette année enlève ces pouvoirs aux magistrats. En un mot, la loi de cette année contient des divergences radicales entre les deux lois.

M. Taillon a réduit M. M. Mercier et Turcotte à quia.

Ils se sont embrouillés, contredits, empêtrés.

Très joli spectacle !

## LE BILL DES JESUITES

On lisait dans un des derniers numéros du *Progrès de l'Est* :

Les orangistes et les *Young Britons* d'Ottawa, qui s'affublent du titre de "loyaux sujets de Sa Majesté," dans une requête adoptée, jeudi dernier, demandent au gouverneur général le désaveu de la loi concernant les Jésuites. Ils allèguent les résultats pernicieux de l'ingérence des Jésuites dans les affaires politiques et ils protestent contre tout octroi d'argent à des hommes qui enseignent que les catholiques ne doivent point obéissance aux lois des souverains protestants. Dans leur opinion, ce serait le signal d'une course sur le trésor public de la part de toute espèce d'institutions religieuses. Une résolution a été adoptée aux fins d'envoyer une copie de cette requête dans toutes les cités, villes et villages de la province Ontario et d'y recueillir les signatures de toutes les associations protestantes et des protestants, en général, après quoi cette requête *monstre* sera envoyée au gouverneur.

Nos félicitations aux bleus de notre province qui sont les alliés politiques de ces mangeurs de Jésuites.

Vous allez voir qu'il n'y aura point de protestations de leur part. Dans leur espoir que le désaveu de cette loi nuirait à M. Mercier, ils sont prêts à tout avaler.

Les tristes sires Langevin et Caron vont avoir encore une fois l'occasion de se distinguer.

La réponse à cette article se trouve dans les lignes suivantes publiées par l'*Electeur* d'hier :

Le gouvernement fédéral fait annoncer semi-officiellement par ses organes qu'il en est venu à la conclusion de ne pas appliquer le veto à cette loi.

Donc les Sires Hector Langevin et A. P. Caron, n'ont pas courbé le front devant les orangistes.

Sans doute les organes libéraux vont rendre justice à nos chefs ? Pas du tout ; l'*Electeur* publie un long article dans lequel il trouve encore moyen de critiquer le gouvernement fédéral à ce sujet : Lisez cela :

La décision est sage, mais elle a le tort de n'être pas arrivée assez vite. La décision donnée en effet pour expliquer le non-désaveu enlève toute justification aux hésitations et aux tâtonnements des autorités fédérales en la matière. Cette raison, c'est qu'il ne saurait y avoir le moindre doute sur le droit de la législature de passer une pareille loi.

Et une colonne sur ce ton !

L'autre jour, les organes libéraux tonnaient contre le gouvernement

fédéral qui avait désavoué le bill des Jésuites. Aujourd'hui, la rumeur arrive que le gouvernement ne désavoue pas le bill. On tonne encore sans prétexte que cette déclaration vient trop tard.

Méprisant ces criaileries ineptes, tirons la situation au clair. Nous avons dit depuis des mois que le bill ne sera pas désavoué. Il ne le sera pas, les organes libéraux l'admettent eux-mêmes à présent. Mais cela n'empêche pas que le délai pour désavouer est d'un an, et que la constitution ne donne pas au cabinet fédéral le droit d'aveu, *the power of avowal*. Qu'on annonce semi-officiellement que la loi ne sera pas désavouée, c'est à merveille pour calmer les têtes chaudes. Mais pour Rome, on conçoit que l'expiration de l'année dans laquelle le droit de veto peut être exercé, soit la seule assurance satisfaisante. C'est notre constitution qui le veut ainsi.

Nous reviendrons sur ce sujet, et nous parlerons en particulier d'un article du *Globe*, et d'un article du *Mail*.

## LAPRAIRIE

M. Goyette, dont l'élection avait été annulée par les tribunaux, a été réélu, hier, dans le comté de Laprairie par une cinquantaine de voix de majorité.

Nous ne ferons pas de longs commentaires sur cette élection partielle. Elle ne comporte aucune signification nouvelle. Nos adversaires avaient gagné le comté de Laprairie : ils l'ont gardé.

Nos amis ont conservé leur terrain. L'influence et les ressources gouvernementales l'ont emporté, mais les conservateurs de Laprairie ne sont pas en déroute, et ont livré un beau combat.

Toutes ces élections partielles, où nos adversaires l'emportent péniblement, où nous disputons le terrain pouce à pouce, démontrent la vitalité du parti conservateur.

## LE GOUVERNEMENT FEDERAL

ET LE BILL DES JESUITES

Le *Globe* de mardi disait, à propos du veto et de la loi relative aux biens des Jésuites :

Les organes de sir John Macdonald annoncent semi-officiellement que conformément à un rapport de Sir John Thompson, il a résolu de laisser prendre opération à la loi des biens des Jésuites. Il n'y avait pas de nécessité absolue pour le premier-ministre d'annoncer ainsi qu'il n'entend pas écouter les requêtes de l'Alliance Evangélique et des Orangistes. Sir John n'avait qu'à ne rien faire, et le bill des Jésuites serait entré en opération vers le milieu de l'été prochain par le seul fait qu'il n'aurait pas été désavoué dans l'année après sa réception à Ottawa. Jusqu'à tout récemment, il paraît que telle était l'intention du gouvernement... Mais dernièrement les Loges ont demandé activement l'exercice du veto contre le bill des Jésuites. Leur agitation s'est manifestée avec une force croissante. Nous présumons que Sir John s'est aperçu que les Loges allaient se commettre fortement durant les prochains mois, s'il ne leur signifiait de ne pas l'ennuyer de leurs clameurs persistantes pour le désaveu.

Donc, d'après le *Globe*, Sir John a voulu, par cette annonce semi-offi-

cielle, signifier aux orangistes de se taire.

Cela va-t-il empêcher la presse nationale de crier à la domination orangiste ?

Voyons maintenant le *Mail* :

Jeudi dernier, dit-il, les Orangistes d'Ottawa adoptèrent un mémoire au gouvernement de la Puissance demandant le désaveu du bill des biens des Jésuites. Deux jours après le cabinet s'est réuni et a permis à ce bill de devenir loi. Il est très improbable que la pétition du corps orangiste soit parvenue officiellement aux ministres avant qu'ils aient pris cette décision. Mais ils en avaient appris la préparation par la presse, et ils savaient aussi que des pétitions semblables seraient présentées par les orangistes de différents endroits. Il semble que le gouvernement ait remarqué qu'un nuage se formait à l'horizon, et se soit déterminé à éviter la tempête en donnant une décision immédiate.

Ainsi le *Mail*, lui aussi, proclame que le gouvernement a voulu avertir les orangistes de rengainer leurs protêts.

Où est dans tout cela la domination tyrannique de l'orangisme ? Nous ne sommes pas surpris de ce qui arrive. Nos lecteurs savent que, dès le début, nous avons toujours soutenu que le bill ne serait pas désavoué.

Sans doute l'année du désaveu n'est pas encore expirée. Nous comprenons que le Souverain Pontife, justement soucieux des formes et de la régularité diplomatiques, attende le terme du délai légal pour exercer la discrétion qui lui est réservée. Mais, dès à présent, les catholiques canadiens peuvent être assurés qu'il n'y a lieu d'entretenir aucune appréhension quant à l'action du cabinet fédéral.

La presse libérale pourra continuer de crier tant qu'il lui plaira à l'orangisme. Les honnêtes gens enclins à croire la calomnie ont désormais une preuve éclatante que le gouvernement de Sir John est parfaitement indépendant des loges orangistes.

Espérons que ce cri de parti a fait son temps, et que l'on va cesser de le jeter à la figure de catholiques sincères et profondément dévoués à l'Eglise.

## UN INCIDENT PARLEMENTAIRE

M. Gagnon a prétendu donner hier une explication de certaines paroles, qu'il a prononcées à la séance de mardi soir.

Le secrétaire-provincial, au cours de ses critiques amères contre l'administration des Terres de la Couronne par M. Lynch, avait dit : " Il fallait demander la permission d'un *Anglais protestant* pour coloniser la province de Québec, c'est peut-être dur, mais je le maintiens."

Ces paroles créèrent une vive sensation parmi les députés, et soulevèrent de nombreuses et bruyantes protestations.

M. Flynn releva avec chaleur cette attaque contre M. Lynch, alors absent de la chambre, et cette provocation aux préjugés.

La presse anglaise se fit l'écho de l'indignation des amis de M. Lynch. La *Gazette*, le *Chronicle* prirent à partie M. Gagnon. Celui-ci comprit

qu'il était allé trop loin, et voulut esquissier hier soir une sorte de retraite.

Mais son explication n'a pas été heureuse. Il n'avait pas voulu accuser M. Lynch de fanatisme national ou religieux ; il n'avait pas eu l'intention de faire appel aux préjugés ; il avait beaucoup d'estime pour le député de Brome etc.

Tout cela est bien beau, mais enfin pourquoi M. Gagnon a-t-il dit : " Il fallait demander la permission à un *Anglais protestant*." En employant cette expression, il provoquait du coup le sentiment national. Si, devant un auditoire d'Ontario, un ministre fédéral disait : " Il nous faut demander à un français catholique, a *French catholic*, la permission d'appeler ici l'immigration britannique," que dirait la presse nationale ? Elle crierait au fanatisme, à l'orangisme, à la francophobie, et elle aurait quelque raison.

Eh bien, M. Gagnon s'est mis dans cette position en sens inverse. Ces mots *Anglais protestant*, dans la bouche d'un ministre, avaient un sens agressif et provocateur qui justifient les récriminations de nos concitoyens anglais.

Le secrétaire provincial n'a pas retiré ses paroles. Il a prétendu les expliquer, plaider l'innocence d'intention, mais il n'a réussi qu'à faire une maladroite et piteuse reculade.

## OU SONT LES VRAIS AMIS

des contribuables ?

La loi des magistrats de M. Mercier impose à la province de Québec \$3,000 de salaires pour deux titulaires, soit \$6,000.

Elle autorise la nomination d'un greffier à \$1,400.

Elle entraînera encore des dépenses pour employés etc., d'au moins \$2,000 ou \$3,000.

En somme cette cour va nous coûter annuellement au moins \$10,000.

Cette dépense ne devrait pas être à la charge de la province. Les dépenses de la judicature doivent être défrayées par le Trésor fédéral.

Nos amis en chambre ont voulu épargner à la province ce fardeau. M. Blanchet a proposé l'amendement suivant :

Que tous les mots après "Que jusqu'à la fin de la question, soit retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :

" Le gouvernement fédéral est obligé de nommer et payer des juges en nombre suffisant pour entendre et juger toutes les causes et expédier toutes les affaires judiciaires généralement, tant en cour de Circuit qu'en cour Supérieure, dans le district de Montréal aussi bien que dans les autres districts ;

Que si toutefois le gouvernement fédéral néglige de faire " les nominations de juges additionnels pourvus par le Statuts de cette province, 50 Victoria chap. II. " ce n'est pas une raison pour que la province se charge de cette dépense, mais qu'elle devrait plutôt se servir du moyen offert par la constitution en soumettant, par ses représentants, la question au parlement fédéral ;

Qu'en adoptant les résolutions maintenant soumises, cette Chambre imposerait à la province une dépense annuelle considérable qui, par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord doit être et a toujours été supportée par le gouvernement fédéral ;

Que cette Chambre ne voit pas pourquoi cette dépense nouvelle serait im-

posée à la province, et qu'elle ne croit pas devoir adopter les dites résolutions". L'amendement étant mis aux voix, il est rejeté sur la division suivante :

Pour : MM. Baldwin, Blanchet, Casgrain, Desjardins, Duplessis, Flynn, Hall, Lapointe, LeBlanc, Martin (de Bonaventure), Nantel, Owens, Picard, Spencer, Tailon et Tourigny.—16.

Contre : MM. Bernatchez, Bisson, Cameron, Cardin, Champagne, Déchéne (de L'Islet), DeGrosbois, Dumais, Forest, Gladu, Lafontaine, Laliberté, Lareau, Lemieux, Legris Lussier, Martin (de Rimouski), Mercier, Morin, Murphy, Pelletier, Rinfret, Robidoux, Rochon, Shehyn, Sylvestre, Tessier, Trudel et Turcotte.—29.

L'opposition a voulu faire encore une tentative. L'honorable M. Tailon a proposé l'amendement suivant :

Que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la question soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants :

" L'encombrement des affaires devant la Cour Supérieure et la Cour de Circuit, à Montréal, provient plutôt d'autres causes que de l'insuffisance de nombre de juges."

Que par le statut 50 Victoria, chap. 2, la législature de cette province a demandé la nomination de deux juges additionnels pour le district de Montréal.

Que le gouvernement fédéral en a nommé un ; que conséquemment il n'est pas juste de dire " que les autorités fédérales ont négligé de faire toutes les nominations de juges additionnels pourvus par ce statut."

Qu'en demandant la nomination de deux juges additionnels seulement, par le dit statut, la législature de cette province a exprimé l'opinion que ce nombre serait suffisant et puisqu'il ne reste plus qu'un juge à nommer pour rencontrer les exigences de cette loi, cette Chambre ne voit pas pourquoi il faudrait deux magistrats, là où un seul juge suffirait.

Qu'il est de fait qu'un seul des deux magistrats nommés l'été dernier par le gouvernement de cette province, pour Montréal, a siégé depuis leur nomination et qu'il n'a siégé que peu de temps chaque jours.

Qu'il y a tout lieu de croire que si cette province recourt aux moyens que lui offre la constitution, les autorités fédérales nommeront le nombre de juges requis.

Que cette Chambre est d'opinion qu'avant d'imposer à la province une dépense nouvelle, et qui incombe au gouvernement fédéral, il conviendrait du moins d'obtenir des renseignements précis sur tous ces faits.

Que dans ces circonstances, ces résolutions ne soient pas maintenant lues une seconde fois.

L'amendement étant mis aux voix, il est rejeté sur la division suivante :

Pour : MM. Baldwin, Blanchet, Casgrain, Desjardins, Duplessis, Flynn, Hall, Lapointe, LeBlanc, Martin, [de Bonaventure] Nantel, Owens, Picard, Spencer et Tourigny.—15

Contre : MM. Bernatchez, Bisson, Cameron, Cardin, Déchéne (de L'Islet), de Grosbois, Dumais, Forest, Gladu, Lafontaine, Laliberté, Lareau, Lemieux, Legris, Lussier, Martin (de Rimouski), Mercier, Morin, Murphy, Pelletier, Rinfret, Robidoux, Rochon, Shehyn, Sylvestre, Tessier, Trudel et Turcotte.—28.

Ainsi donc il restera acquis que nos amis de l'opposition ont lutté pour épargner \$10,000 aux contribuables de la province de Québec, tandis que le ministère des économistes a maintenu cette dépense inutile.

Le grand banquet de la chambre de commerce a eu lieu avant-hier soir. Ce banquet a eu un grand succès. Son Excellence le gouverneur-général, ses aides-de-camp, le très honorable sir John Macdonald, sir Hector Langevin, sir Adolphe Caron, l'hon. Aldéric Ouimet, le général Middleton étaient présents. L'honorable M. Costigan, l'honorable M. Foster, une grande partie des députés fédéraux, plusieurs députés provinciaux étaient aussi présents.

ELECTION DE PROVENCHER

L'HONORABLE M. LARIVIÈRE ÉLU

Nous enregistrons avec plaisir la victoire de l'honorable M. Larivière dans le comté de Provencher.

M. Larivière a été élu par une bonne majorité, en dépit de l'opposition que ses adversaires de toutes nuances lui ont suscitée.

Nos félicitations au nouveau député de Provencher.

FÊTE AUX SAINTS-ANGES, BEAUCE

Dimanche dernier, 20 janvier, la petite paroisse des Saints-Anges a été témoin d'un spectacle inaccoutumé. Au calme ordinaire avait succédé une excitation vraiment canadienne, qui s'est terminée par une démonstration chaleureuse envers le digne pasteur de ce fidèle troupeau, le révérend M. C. Bourque.

M. l'abbé O. Cloutier, ecclésiastique, enfant de la paroisse, comptant sur l'estime et l'amitié de tous les paroissiens à l'égard de leur curé avait fait appel à leur générosité. Et, disons-le à leur honneur, tous s'étaient fait un strict devoir de fournir leur contingent pour célébrer dignement la fête de leur père.

Aussi à 6 h. p. m. les paroissiens se réunissaient à l'église. Alors M. l'abbé O. Cloutier exprima au nom de tous ses co-paroissiens, les sentiments de reconnaissance dont leur cœur est rempli pour leur bon Curé. " Mes co-paroissiens, dit-il, se piquent surtout d'être Canadiens-français, et à ce titre la première, la principale affection de leur cœur est pour la religion, pour Dieu et pour ses ministres. Elle est pour vous, car vous êtes notre père. Un jour ces bons cultivateurs que vous voyez aujourd'hui si heureux, si joyeux, ici dans cette même église ne savaient que verser des larmes. Ils venaient dire adieu à leur premier pasteur, le Révd M. D. Lemieux. Ils pleuraient et ils avaient raison : ils perdaient un père. Mais pourquoi donc cette joie aujourd'hui ? Ah ! c'est que dans votre personne ils ont retrouvé un père."

Puis on présenta au Révd M. Bourque une jolie bourse renfermant les généreuses offrandes des paroissiens et un magnifique bouquet spirituel.

M. le curé, dans une improvisation toute vivante d'amitié et de bonté prouva une fois de plus qu'il est vraiment le père de ses paroissiens. " J'aime ma petite paroisse, dit-il, je l'aime parce que tous vous êtes de bons et braves cultivateurs qui savez écouter votre humble curé."

Et sur son invitation tous se rendirent au presbytère pour y faire une veillée de famille. Rien de plus agréable que ces soirées où la gaieté de nos braves cultivateurs, exempté de toute contrainte, peut se manifester tout entière.

Le révérend M. Bourque doit être heureux ; cette sympathique démonstration prouve que ses paroissiens ont de la noblesse de cœur et qu'ils savent comprendre le zèle et le dévouement de leur curé.

La fête était finie. Tous se séparèrent emportant avec eux le plus agréable souvenir.

—Communiqué.

Le gouvernement vient d'adopter un arrêté en conseil permettant à tout cultivateur qui réside à moins de cinq milles de la frontière américaine de porter son blé à un moulin américain pour le faire moudre et d'en rentrer la farine au Canada sans payer de droits.

Un incident remarquable de l'élection de Provencher, c'est que pendant la lutte on n'a fait aucune allusion à l'affaire Riel, bien que ce dernier ait été inhumé dans ce comté et que sa famille y réside.

Vendredi soir, M. Larivière a été l'objet d'une grande démonstration à Saint-Boniface. Il y a eu procession aux flambeaux, feu d'artifice et plusieurs discours ont été prononcés.

UN COMBLE

L'Electeur d'hier matin publiait l'entrefilets suivant :

L'Etendard approuve chaleureusement l'entrée de M. François Langelier dans le Conseil de l'Instruction publique.

Cela nous a paru renversant ! L'Etendard, approuver la nomination au conseil de l'Instruction publique du libéral M. Langelier ! Etait-ce possible ?

Nous avons voulu vérifier. Nous avons lu l'article de l'Etendard, et nous avons constaté avec stupéfaction que l'Electeur, contre son habitude, n'avait presque pas exagéré.

Cet article est très long, très entortillé, très embarrassé, mais d'un bout à l'autre on y constate le désir et l'intention de justifier, d'excuser la nomination de M. Langelier, contre laquelle la Vérité a si vigoureusement et si librement protesté.

Oui, l'Etendard en est rendu là. Il défend la nomination d'un libéral au Conseil de l'Instruction publique. Sans doute il prend ses précautions, il porte aux nues le choix de M. Masson nommé en même temps que M. Langelier, il récrimine verbeusement contre les conservateurs qui ont fait ceci, qui ont fait cela, qui sont responsables de mauvaises nominations, etc. Tout cela prouve-t-il que la nomination de M. Langelier soit bonne ?

Oui ou non, M. Langelier est-il un libéral, un pur, en tête du mouvement libéral à Québec depuis quinze ans ?

Oui ou non, l'Etendard n'a-t-il pas dénoncé cent fois les principes dangereux de M. Langelier ?

Oui ou non, la nomination de M. Langelier au Conseil est-elle acceptable pour des ultramontains comme les écrivains et les amis de l'Etendard ?

Et cependant, au lieu de protester énergiquement contre cet acte de M. Mercier, l'Etendard se dérobe et prend la tangente en abîmant les conservateurs.

Il ne s'agit pas des conservateurs, ce n'est pas eux qui ont fait le coup, et vous avez trois cents jours dans l'année pour leur reprocher leurs crimes passés, présents et à venir. Aujourd'hui c'est un acte de M. Mercier qu'il faut apprécier. Et vous n'avez pas le cœur de le blâmer ; vous n'avez d'injures que pour les conservateurs. Hommes sans esprit de parti, sans complaisances, sans faiblesses, où êtes-vous ?

Pauvre Etendard ! La Vérité, au moins, n'est pas emmaillottée à ce point. Elle a protesté sans chercher de midi à quatorze heures. Elle s'est écrié :

Nous ajouterons que, moins encore que dans le ministère, nous n'aimons à voir M. Langelier dans le conseil de l'Instruction publique ; le héros des contestations d'élection pour influence indue cléricale, en notre pays, ne nous paraît pas apte à délibérer sur un sujet d'une importance aussi vitale pour l'avenir moral de nos populations. M. Mercier ne pouvait faire un plus mauvais choix et nous ne saurions lui en témoigner trop vivement notre désapprobation. Là encore il s'est laissé guider par de faux amis contre lesquels nous n'avons cessé de le mettre en garde, et qui finiront par le ruiner entièrement s'il n'a pas le courage de les bannir de son entourage.

Voilà un blâme. La Vérité a dégagé sa position. L'Etendard ne l'a pas fait ; il s'est constitué, par son article ondoyant, complice d'une mauvaise nomination, et il a mérité les félicitations de son ennemie, l'Union libérale, qui lui octroie ce receipte :

L'Etendard accepte, sans récriminer, l'entrée de M. Frs. Langelier au Conseil de l'Instruction Publique. Les libéraux tiendront compte à l'organe national de cet acte de justice.

Bravo ! embrassons-nous Folleville, et que le passé soit oublié.

L'ELECTION DE PROVENCHER

Victoire significative

M. Larivière candidat du gouvernement fédéral est élu dans ce comté par deux cents voix de majorité.

Si l'on songe que le nouvel élu tombait écrasé, il y a dix-huit mois, sous les ruines de son parti culbuté par la combinaison Greenway-Martin-Prendergast, on constate toute la portée de la victoire remportée par le cabinet d'Ottawa dont la politique reçoit une significative sanction d'un comté manitobain.

On nous crie depuis deux ans que Manitoba est presque en révolte contre le gouvernement fédéral. Voici la réponse.

La révolte elle n'est pas dans le cœur du peuple, elle était uniquement dans le cerveau brûlé de quelque ministreaux jouant au César et dont la dégringolade est déjà commencée.

PETITE GAZETTE

On dit que le trésorier-provincial fera son exposé budgétaire dans une quinzaine.

Sir Donald Smith vient d'être nommé à Londres, président de la compagnie de la Baie d'Hudson à la place de M. Eden Colville, qui a donné sa démission pour mauvaise santé.

La législature de la Nouvelle-Écosse est convoquée pour le lundi, 21 février.

La nouvelle cour des magistrats, à Montréal, va coûter \$10,000 par année à la province. Comme les frais de l'administration de la justice sont à la charge du gouvernement d'Ottawa, cette cour de M. Mercier fera perdre à la province \$10,000 par année.

Nous emprunterons encore.

Le dernier numéro du Michigan Catholic, contient deux articles remarquables, l'un du Rév. Père Bolland, S. J. et l'autre du Rév. Père Paquin.

Le Rév. Père Jésuite explique aux Américains ce que signifie ces mots souveraineté temporelle ou pouvoir temporel du pape, et il en prend occasion pour démontrer que le chef de l'église universelle doit être indépendant d'un souverain temporel.

Le Rév. Père Paquin rencontre un Américain protestant qui voudrait être renseigné sur le dogme de l'infailibilité pontificale. Adoptant la même méthode que le Père Poland, il lui dit ce que n'est pas l'infailibilité, et après lui avoir donné une notion exacte de ce dogme catholique, il lui en démontre la nécessité, avec cette clarté d'argumentation qui caractérise tous les essais de P. Paquin.

## QUELQUES CONSEILS

POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

**AYER'S PILLS**  
DOSES — Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules ; énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.

Pour la Constipation, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour l'Indigestion, ou Dyspepsie, les PILULES D'AYER sont guérison assurée.

Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac Chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les Maladies du Foie, les Désordres Biliaux, et la Jaunisse, les PILULES D'AYER doivent être données en doses assez fortes pour stimuler le foie et les intestins, et déloger la constipation. Comme médecine du printemps pour purifier le sang, ces PILULES sont sans égales.

Les Vers, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsés par ces PILULES.

Éruptions, Maladies de la Peau, Hémmorroides, résultant de l'Indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les Rhumes et Refroidissements, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la Diarrhée et la Dysenterie, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les Rhumatismes, la Goutte, la Névralgie, et la Sciatique, souvent résultant de désordres digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les Tumeurs, l'Hydropisie, les Douleurs des Reins, et autres désordres causés soit par débilité, soit par obstruction, sont guéris par les PILULES D'AYER.

La Suppression, et l'Écoulement Pénible des Menstrues, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

**Pilules d'Ayer.**

On trouve sur les notices des Directions complètes, et dans les plusieurs langues.

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.  
En vente chez tous les Pharmaciens.

## LA PERSECUTION EN IRLANDE

Procès d'O'Brien

CONFLIT SANGLANT

O'Brien s'enfuit

Le P. McCarthy en Cour

Dublin, 24.—Le procès de M. O'Brien, accusé de conspiration, est commencé à Carrick-on-Suir, comté de Tipperary.

Le gouvernement avait lancé une proclamation prohibant toute démonstration de bienvenue à M. O'Brien. Cependant cela n'a pas empêché la réunion de 20,000 personnes dans les alentours de la cour.

La police, au nombre de 600 hommes, fit une charge sur la foule, faisant librement usage de bâtons. Ce fut sans succès et elle ne put disperser le rassemblement. L'excitation dans la ville est à son comble.

Au moment où M. O'Brien entrait dans la cour il fut reçu par un tonnerre d'acclamations.

La défense sera conduite par M. Timothy Healey.

Pendant que M. O'Brien cherchait à se faire un passage à travers la foule pour se rendre à la cour, il fut saisi par un inspecteur de police et traîné sur une distance de 30 verges.

La foule devint très mécontente de ce traitement qu'on faisait subir à M. O'Brien et se pressa pour l'arracher des mains de l'inspecteur. La police repoussa la foule.

M. Timothy Healey qui s'était avancé pour porter secours à M. O'Brien, se heurta à une baïonnette qu'on lui braqua en pleine poitrine. Il ne fut cependant pas blessé.

M. O'Brien s'est plaint au magistrat président la cour qu'on cherchait à provoquer une émeute sanglante.

Une douzaine de personnes ont été

blessées par l'assaut fait par la police sur la populace.

Lorsque la cause eût été exposé au nom et de la part de la couronne, M. Healey, au nom du défendeur, demanda que des subpoena fussent signifiés à lord Salisbury et M. Balfour, qui tous deux ont fait des discours semblables à ceux de M. O'Brien.

La cour refusa de remettre de semblables subpoena. Cette décision fut reçue avec des murmures de la part des spectateurs. Le magistrat ordonna alors d'évacuer les galeries. Pendant qu'on exécutait cet ordre, M. O'Brien s'écria : "Moi aussi je vais me retirer," et il se dirigea vers la porte. Le magistrat cria alors : "Arrêtez-le". Un constable mit la main sur M. O'Brien.

Ce dernier, après une lutte vigoureuse et avec l'aide de quelques spectateurs parvint à gagner la rue, sans autre inconvénient que d'avoir fait déchirer son habit.

Une foule immense escorta M. O'Brien dans les rues de la ville. La police frappa sans merci à coups de bâtons, mais la populace ripostait par des pierres et des coups de caunes.

Au cours de la mêlée M. O'Brien fut violemment frappé à la poitrine par la crosse d'une carabine. Grand nombre de personnes ont été blessées.

Le tribunal a émis un mandat pour l'arrestation de M. O'Brien et a ensuite ajourné ses délibérations.

La police, la baïonnette au fusil, fait la patrouille dans les rues de la ville.

Vingt personnes ont reçu des blessures de baïonnettes et quelques-unes d'entre elles sont blessées dangereusement.

Au moins quarante autres sont plus ou moins gravement blessées par des coups de bâtons de la police.

On ne sait pas où est M. O'Brien et on ne pense pas qu'il sera présent en cour demain.

Le Père McCarthy, accusé d'avoir poussé le peuple au boycottage a été amené devant la cour à Donakilty aujourd'hui pour subir son procès. L'audition a été ajournée. Une foule immense qui l'attendait en dehors fut assaillie par 200 policiers à coups de bâtons et de baïonnettes et plusieurs personnes ont été blessées.

La population se servit de pierres et de bouteilles contre la police et 13 policiers ont été blessés. L'un d'eux en mourra probablement et trois autres sont dans un état dangereux.

## ELECTION DU GENERAL BOULANGER

81,550 voix de majorité

Détails de la journée d'hier

Paris, 27. — Le général Boulanger est élu par une majorité de 81,550 voix.

7,30 p. m. — La votation s'est terminée à 6 heures hier soir. Le nombre des électeurs a été plus considérable qu'on ne l'a jamais vu. Tout a été parfaitement tranquille. On ne voit que quelques hommes de police sur la rue tous les autres étant tenus en réserve.

Le cabinet est convoqué pour se réunir au ministère de l'intérieur demain.

## Canal de Panama

Paris, 28.—Une assemblée de 8,000 actionnaires du canal de Panama a eu lieu avant-hier. M. de Lesseps a soumis un rapport qui a été accepté. M. Charles de Lesseps a parlé de la liquidation et de la réorganisation de la compagnie du canal. Un actionnaire a protesté contre les avantages qu'on voulait accorder aux nouveaux souscripteurs d'actions. Il a déclaré que par ce moyen, et par l'évaluation estimée du trafic du canal, les anciens ne recevraient pas un centime de dividende.

Cet actionnaire a été sifflé. M. Charles de Lesseps continua son discours au milieu d'un tonnerre d'applaudissements. Il a nié qu'à moins d'accorder des avantages aux nouveaux actionnaires l'entreprise du canal de l'auama échouerait complètement. Il a demandé un vote de confiance qui a été unanimement accordé.

## L'anniversaire de l'empereur

Berlin, 28.—L'anniversaire de la naissance de l'empereur a été célébré dans tout l'empire hier.

L'empereur a reçu plusieurs souverains allemands, le prince Bismark, les ministres, le comte Von Moltke et les représentants diplomatiques étrangers. Tous l'ont félicité à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance.

## A la diète hongroise

Pesth, 28.—Grand émoi à la diète aujourd'hui quand on a découvert que des détectifs se trouvaient dans les galeries des étrangers.

Les députés de l'opposition s'avancant sur le parquet de la chambre firent des menaces à ces détectifs et demandèrent à grands cris leur expulsion de la galerie.

A voir l'agitation des députés on les eut pris pour des maniaques. Finalement les détectifs ont été expulsés. Ils ont failli être lynchés.

## Lettre de Boulanger

A SES

ELECTEURS

Assemblée des groupes républicains

L'opinion à Berlin

Paris, 29.—Le général Boulanger remercie dans une lettre ses électeurs du département de la Seine. Il dit :

"Je suis encore sous le coup de la profonde émotion que m'a causée la merveilleuse démonstration de dimanche dernier.

"Je ne veux pas retarder l'expression de ma gratitude envers l'admirable population qui s'est unie en phalanges serrées pour protester contre un parlementarisme coalisé, composé de gens qui font si audacieusement appel à la république que leurs fautes, leur impuissance et leurs intrigues ont si gravement compromise.

"Jamais, sous aucun régime, l'officialité a fait la lutte contre un candidat en faisant d'attaques aussi infâmes, de calomnies aussi préméditées, de menaces aussi odieuses et aussi ridicules.

"Le scrutin en main vous avez balayé, d'un seul coup, les infamies et les infâmes diffamateurs.

"Le parti national républicain, basé sur la probité de ses officiers, la sincérité et le suffrage universel, marche de l'avant pour servir de base à la chambre qui a combattu contre ce parti avec une fureur telle qu'on n'en a jamais vue.

"La chambre n'a actuellement rien devant elle, si ce n'est la dissolution à laquelle elle n'échappera pas.

"C'est à vous, électeurs, à votre énergie, à votre bon sens que votre grand pays devra sa délivrance des parasites qui l'humilient et le déshonorent.

"La république est maintenant libre pour tous les Français de bonne volonté. Puisse ces derniers y entrer et les autres l'abandonner.

"Vive la France ! Vive la République !"

Les diverses sections du parti républicain ont tenu des assemblées aujourd'hui. L'extrême gauche a décidé de supporter le rétablissement proposé du scrutin d'arrondissement. Un certain

nombre de députés de ce parti demandent des élections générales aussi prochainement que possible.

L'union de la gauche désire que l'interpellation de M. Jouvencel, jeudi prochain, ait la préséance sur le projet de loi de scrutin d'arrondissement.

La gauche radicale est unanimement en faveur du maintien du cabinet au pouvoir.

Le premier-ministre, M. Floquet, a demandé avec instances à ses collègues leur assentiment à un projet de loi amendant les lois de la presse, surtout quant aux placards et au colportage.

A propos de la proclamation de Boulanger, les journaux affirment que l'auteur véritable de ce document est un ex-rédacteur du *Cri du Peuple* et qui est actuellement un des écrivains de la *Presse*, M. Pierre Denis.

Cet homme a été successivement rédacteur de journaux socialistes, républicains, modérés et bonapartistes.

Les modérés doutent que M. Floquet puisse passer cette crise. Les journaux monarchistes insistent sur la nécessité d'annoncer une politique immédiate. Ils citent des paroles de feu M. Gambetta : "Il faut se soumettre ou se démettre."

Berlin, 29.—L'élection du général Boulanger continue à être le thème d'une vive discussion.

L'opinion dans les cercles officiels sur cette élection est moins pessimiste que celle des journaux.

Le *Post* conseillé aux journaux allemands d'être prudents en écrivant sur des sujets militaires, vu l'attention que portent les autorités françaises à tous les renseignements publiés par la presse allemande à propos de l'armée d'Allemagne.

## AFFAIRES D'IRLANDE

O'Brien enfin arrêté—David Shockey condamné à la prison

Dublin, 20.—O'Brien n'a pas encore fait son apparition à Killarney et un mandat a été émané pour son arrestation.

Londres, 20.—William O'Brien a été arrêté à Manchester, aujourd'hui, au moment où il adressait la parole à une assemblée.

Plus tard.—La rumeur avait circulé que M. O'Brien avait joué les officiers de justice à sa poursuite et qu'il serait présent à l'assemblée de Manchester.

C'est ce qui avait amené une aussi grande assistance.

On s'attendait à voir John Dillon à la même assemblée, mais il n'y est point paru.

Le président adressait la parole à l'assemblée quand une véritable commotion eut lieu et que O'Brien fit son apparition à l'entrée de l'estrade puis s'avança sur le devant.

La populace applaudit à outrance et cria jusqu'à ce qu'elle fut épuisée. On n'avait jamais vu pareille scène à Manchester.

O'Brien était pâle mais il a gardé son maintien. Quand il commença à parler sa voix était ferme.

Il raconta en détail l'histoire de sa condamnation. L'auditoire l'écouta avec l'attention la plus suivie. Quand il eut fini son discours ses amis montèrent sur l'estrade pour lui presser la main.

Une grande force de police étant arrivée, O'Brien a été arrêté dans l'antichambre quand le peuple avait quitté la salle.

Une procession aux flambeaux a eu lieu ensuite en l'honneur d'O'Brien. Son arrestation cause beaucoup de mécontentement ici.

Limerick, 29.—David Sheely, membre du parlement pour Galway, a été condamné aujourd'hui à 6 mois de prison

aux travaux forcés pour violation de l'Acte des Crimes.

Londres 29.—A la séance de la commission Parnell aujourd'hui, la lecture des discours qu'on destine à servir de preuve a été continuée.

On dit que le témoin Thomas O'Conner, qui a accusé par sa déposition M. Harrington, membre du parlement, de l'avoir employé comme un moonlighter, est mourant et a signé un avou dans lequel il rétracte cette accusation.

**Le cabinet Harrison**

Washington, 29.—Tout dépend de l'entrevue entre Harrison et le sénateur Allison. Si ce dernier accepte le portefeuille du trésor, comme Harrison le désire, le reste du cabinet sera promptement formé. On croit en effet que les autres choix sont faits.

Dans le cas de l'acceptation d'Allison, Blaine sera secrétaire d'Etat, Alger, secrétaire de la guerre, Wanamaker, secrétaire de la marine, et Ertee ou Swift, de Californie, secrétaire de l'intérieur. Un homme du nord sera probablement choisi pour la charge de procureur-général et les charges de maître des postes et celle de secrétaire de l'agriculture seront données à des hommes de New-York et de l'Ohio.

**NECROLOGIE**

Nous avons appris avec un vif chagrin la mort de Mlle Georgianna Langlois.

Elle avait vingt ans ! tout un monde d'espérances, de douces illusions s'offrait à sa jeune imagination, elle n'avait rencontré que des fleurs sur son passage dans cette pauvre vallée de larmes et, pourtant, elle a dû quitter tout cela pour se rendre à l'appel de son Créateur, elle a dû renoncer à tous ceux qu'elle aimait ici-bas.

Pauvre fleur, sitôt fanée, nous ne respirerons plus le parfum de tes vertus, car Dieu, voyant ta beauté, t'a transplantée dans son céleste jardin. Hélas ! nous ne te verrons plus, nous ne t'entendrons plus, mais ton souvenir sera toujours vivace en nos cœurs ; il est si doux de se rappeler ceux que nous avons aimés ceux qui ne sont plus.

Pauvres parents, vous pleurez une fille, une sœur chérie, certes, elle est bien digne de vos regrets celle qui vient de s'envoler là-haut. Pleurez, oh ! pleurez, (une larme est une prière qui part du cœur et monte à Dieu). Elle l'a recueillie, cette prière, elle l'a présentée à son Divin Maître qui lui a dit : "Viens, oh ! viens, ma fille, si je t'ai rappelée à moi, si je t'ai arrachée sitôt à tes affections terrestres, ce n'est que pour te les rendre à jamais immortelles. Oui, tu n'a plus à craindre l'inconstance des humains, ici rien ne change, ici l'on s'aime toujours. Va ma fille, va te joindre à ce chœur de chérubins qui t'attendent pour chanter à jamais mes louanges pendant toute la bienheureuse éternité."

L. F.

**ECHOS PARLEMENTAIRES**

M. Déchéne de l'Islet doit soumettre un bill intitulé : Loi constituant en corporation La compagnie du chemin de fer de la ligne courte de la Péninsule et de Gaspé.

Voici le considérant :  
Considérant que Jacob Webber Thompson, Frédéric Wilhelm Kraes, Charles Eddy Fowler, William Lavery, Josias Nelson Rogers, tous de la cité de la cité de Saint-Paul, Minnesota, Achille F. Carrier et Charles Langelier, avocats, tous deux de la cité de Québec, ont par leur requête, demandé qu'une loi soit passée pour les constituer en corps politique et corporation et leur donner les droits, pouvoirs, et privilèges nécessaires

pour construire et exploiter un chemin de fer, depuis Gaspé Bassin jusqu'à un point point situé sur la rivière Métapédiac au nord de rivière Casupscull, et considérant qu'il est à propos d'accéder à cette requête ; A ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit.

M. Lemieux doit proposer un bill intitulé : Acte pour incorporer " La compagnie du chemin de fer Oriental."

Les pétitionnaires sont : MM. Orlando Barnes, de Lansing, dans l'Etat du Michigan ; R. M. Gilbert, de Columbus, dans l'Etat d'Ohio ; Josias Nelson Rogers et Jacob Webber Thompson, M. D. tous deux de St. Paul, dans l'Etat de Minnesota ; John M. Dusser, banquier de Mason, dans l'Etat du Michigan, et Charles Langelier, avocat, de la cité de Québec.

Un autre bill doit être présenté par M. Trudel, pour incorporer " La compagnie du chemin de fer Nord Central."

Les pétitionnaires sont : MM. W. Stevens, écuier, de Détroit dans l'Etat du Michigan ; Orlando F. Barnes, écuier, de Lansing, dans l'Etat du Michigan ; Ed. Gordon Rogers, écr., et Henry Justus, écuier, tous deux de St. Paul, dans l'Etat de Minnesota ; Achille F. Carrier, écr., avocat, et J. B. Provost, écr., marchand, tous deux de la cité de Québec.

Il s'agit de construire un chemin de fer d'un point au nord de la rivière St. Charles, jusqu'à un point au nord de la rivière Ottawa.

**LA DOUBLE REPRESENTATION**

AU

Conseil Législatif

Le gouvernement a présenté au Conseil Législatif un bill pour abolir la double représentation dans la chambre haute.

L'article premier décrète ce qui suit :

Aucun membre du Sénat du Canada ne peut être nommé membre du conseil législatif de la province de Québec et n'y peut siéger ou voter en cette qualité.

Il y aurait fort à redire contre cette clause, et l'on pourrait apporter d'excellentes raisons en faveur de la double représentation, dont l'abolition pour la chambre basse a fait baisser incontestablement le niveau de nos assemblées. Mais passons.

La disposition que nous voulons surtout combattre aujourd'hui c'est celle-ci :

2. Quiconque étant, lors de la sanction de cette loi, membre du conseil législatif en même temps que membre du sénat du Canada, devra, dans les trente jours suivants, déclarer, par écrit signé de sa main et adressé au lieutenant-gouverneur de la province, s'il a l'intention de continuer à siéger en qualité de membre du dit conseil, et joindre à cette déclaration une copie de sa démission de sénateur.

Si cette déclaration n'est pas faite dans ces trente jours, tel conseiller législatif sera considéré comme ayant renoncé à siéger dans le conseil législatif, et dès lors son siège deviendra vacant et toute autre personne pourra être appelée à remplir cette vacance.

Cette clause a pour but de chasser du Conseil Législatif les honorables M. M. de Boucherville et Ross.

Nous protestons de toutes nos forces contre cette tentative arbitraire. Nous la dénonçons comme une violation de la constitution et comme une atteinte scandaleuse portée à la prérogative royale, en même temps que comme une persécution indigne envers deux des hom-

mes qui font le plus d'honneur au Conseil Législatif.

Nous disons une violation de la constitution. La clause 72 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord décrète ce qui suit :

Le conseil Législatif de Québec se composera de vingt-quatre membres, qui seront nommés par le lieutenant-gouverneur, au nom de la Reine, par instrument, sous le grand sceau de Québec, et devront, chacun, représenter l'un des vingt-quatre collèges électoraux du Bas-Canada mentionnés au présent acte ; ils seront nommés à vie, à moins que la législature de Québec n'en ordonne autrement sous l'autorité du présent acte.

Ils seront nommés à vie : voilà la constitution. Sans doute on ajoute : "à moins que la législature de Québec n'en ordonne autrement sous l'autorité du présent acte." Mais cela vise le cas d'abolition du Conseil, que la Législature a le droit de décréter d'après la constitution. Si le conseil est aboli, on conçoit qu'il n'y aura plus de conseillers. Mais à part de cela on ne peut toucher aux commissions inamovibles données par la Couronne aux conseillers actuels. Même si l'on rendait le Conseil électif, on ne pourrait donner à cette loi un effet rétroactif.

Le cas s'est présenté. Sous l'Union les Conseillers étaient nommés à vie, en vertu de l'acte impérial de 1840. En 1856 on rendit le conseil électif. Mais on prit bien soin de respecter les conseillers nommés à vie. Qu'on lise la clause 2 du statut 19-20 Vict. chap. CXL :

II. Les conseillers actuels continueront comme auparavant d'occuper leurs sièges aux conditions stipulées dans l'acte impérial, trois et quatre Victoria, chapitre trente-cinq, pour réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le gouvernement du Canada.

On eut donc vingt-quatre conseillers à vie, et le reste fut électif.

Aujourd'hui, on a bien le droit de déclarer qu'à l'avenir un sénateur ne pourra être conseiller. Mais on n'a pas le droit de décréter qu'une des deux commissions existantes, celle de sénateur à vie ou celle de conseiller à vie, va devenir caduque. Ce serait outrepasser les pouvoirs de la Législature. Les honorables MM. de Boucherville et Ross ont été nommés conseillers à vie sous cette condition. On ne peut décréter que cette condition affectera après coup leur commission. Ce serait là une rétroactivité illégale et inconstitutionnelle.

Nous appelons l'attention des honorables Conseillers sur ce sujet. Qu'ils prennent garde à leur décision. Ils sont indépendants dans leur sphère. Qu'ils usent de cette indépendance. On leur demande un acte irrégulier, injuste et mal avisé. Qu'ils refusent courageusement cet acte.

Enfin nous signalons de nouveau cette tentative aux conservateurs-nationaux, à l'Etendard en particulier. Il s'est prononcé carrément contre ce projet, nous lui demandons d'intervenir aujourd'hui et de mettre son influence en travers de cette mauvaise loi.

Il ne s'agit pas uniquement d'une question d'hommes, quoique les hommes en cause soient importants. Il s'agit d'une question de principes.

**UNE LECON PERDUE**

L'Electeur d'hier matin avait la bienveillance de nous enseigner une leçon pour l'avenir.

Il s'agissait de l'exercice du veto et de la question du bill des Jésuites. L'organe libéral rappelait ce que nous avons dit du power of avowal et du power of disavowal, puis, comme démenti à notre théorie que le pouvoir central ne peut engager d'avance la prérogative royale du désaveu, il citait le télégramme suivant :

" Ottawa, 23 janvier 1889.

" Honorable M. MERCIER, Québec.

On a passé un ordre en conseil qui laisse en opération ce bill et un grand nombre d'autres actes passés à la dernière session.

(Signé)

J. S. D. THOMPSON."

Puis l'Electeur s'apitoyait sur ce qu'il appelle le désastre de nos opinions constitutionnelles, et nous priait de ne pas être aussi tranchant dans nos théories à l'avenir.

Cette sollicitude de l'Electeur part d'un bon naturel. Mais elle est sans objet, car nos opinions n'ont subi aucun désastre.

Nous savions parfaitement que les ministres de la justice font souvent, avant l'expiration de l'année, le rapport dans lequel ils déclarent laisser les lois provinciales à leur opération. Nous avons cité nous-même des dizaines de ces rapports l'automne dernier, lorsque nous avons traité, dans ces colonnes, la question du désaveu.

Mais cela ne détruit pas notre théorie. Ces déclarations anticipées des ministres de la justice sont une pratique qui a pour but de faire connaître l'intention du gouvernement central, mais qui ne tranche pas absolument la question du désaveu. La constitution dit que le gouverneur-général a un an pour désavouer les lois provinciales. Tant que ce délai n'est pas expiré, strictement parlant la porte reste ouverte au désaveu, en dépit de toutes les expressions d'intention gouvernementale.

D'ailleurs nous ne sommes pas seul de cet avis. Voici ce que dit le Globe :

Mais en fait, cette annonce d'intention n'interdit pas réellement le désaveu au gouvernement. Le veto peut être exercé n'importe quand dans les cinq mois prochains, contre le bill de M. Mercier.

L'Etendard exprime la même opinion :

Il est bien vrai que, jusqu'à l'expiration de l'année, le gouvernement de Sir John ne peut renoncer formellement au désaveu. Le droit de désavouer le bill en est un qui appartient à la couronne et non au ministère. De sorte que, même avec un acte formel du gouvernement s'engageant à ne pas désavouer le bill, nous n'aurions pas de certitude absolue qu'il ne serait pas désavoué, car il peut arriver que le ministère de Sir John cesse d'exister avant la fin de l'année, soit par la mort de Sir John ou sa retraite, soit autrement. Et alors, le Gouverneur-Général, avec d'autres avis, aurait encore le droit absolu d'user de la prérogative de désaveu tant que l'année ne serait pas expirée.

L'Electeur doit être convaincu maintenant que nos opinions constitutionnelles n'ont éprouvé aucun désastre, et que ses condoléances étaient superflues.

Nous le remercions tout de même du bon mouvement qui l'a porté à consoler notre infortune.

## UN ECRIT DE M. LAURIER

Le courant rapide de la politique et de la polémique quotidiennes nous a empêché jusqu'ici de faire un temps d'arrêt devant l'article : *Disputes de mots, confusions d'idées*, publié par l'honorable M. Laurier dans l'*Electeur illustré*. Et pourtant cet article, qui a fait tant de bruit, ne saurait passer inaperçu du *Courrier du Canada*, d'autant moins qu'il a été provoqué par une controverse où nous avons figuré.

Le chef distingué de l'opposition fédérale parle de cette controverse dans les termes suivants :

D'excellents journaux dont je respecte les convictions, soutiennent encore en dépit de la décision prononcée voici déjà onze ans—que les mots *libéral et catholique* sont des termes incompatibles, et à ce sujet on reprend une fois de plus la discussion de nuances entre le catholicisme de Lacordaire et le catholicisme de Louis Veillot. Je me sers du mot *nuances* et je m'en sers à dessein ; car, à mes yeux, entre hommes de même croyances, les divergences d'opinion ne sauraient s'accroître plus vivement que par de simples nuances. Ce n'est pas là, cependant, l'expression dont se servent ceux qui, en ce pays, font ostentation d'hostilité à Lacordaire. A les entendre, le grand orateur aurait été virtuellement en dehors de cette église à laquelle il donna sa vie entière. Ainsi de Montalembert, ainsi de Mgr Dupanloup lui-même.

Nous avons souligné le mot *excellents* sachant bien que le compliment n'est pas pour nous, mais pour nos confrères ultramontains nationaux, la *Vérité* et l'*Etendard*, que M. Laurier a des raisons de ménager.

Il y a bien des notes fausses dans le passage que nous venons de citer. M. Laurier croit-il vraiment que " la décision solennelle rendue, voici déjà vingt ans, " interdit aux écrivains de combattre le libéralisme catholique ? C'est une étrange illusion. Il y a onze ans, Rome a décrété qu'aucun parti politique canadien n'était condamné comme parti. Voilà tout. Nous restons parfaitement libre de soutenir qu'un catholique ne doit pas être libéral.

Ce point réglé, disons à M. Laurier qu'entre l'école de Lacordaire et celle de Veillot, il y avait plus que des nuances ; il y avait des divergences de principes très accentuées. L'une, l'école catholique-libérale, tenait à proclamer le principe de la liberté en tout et pour tous, de la liberté pour l'erreur comme pour la vérité, sous prétexte que, dans la lutte, la vérité triomphe naturellement de l'erreur. L'autre, l'école ultramontaine, (la nôtre, Dieu merci,) soutenait que l'erreur n'a pas de droits, que la vérité seule doit être libre, et que, étant donné l'état de la nature déchue, la liberté en tout et pour tous tourne au profit de l'erreur et au détriment de la vérité. Pour les esprits sérieux, ce sont là plus que des nuances.

Lorsque M. Laurier parle de " ceux qui, en ce pays, font ostentation d'hostilité à Lacordaire, " lorsqu'il prête à nous et à nos amis l'idée absurde que " ce grand orateur aurait été virtuellement en dehors de cette église à laquelle il donna sa vie entière, " nous sommes obligé de nous inscrire en faux contre ces accusations iniques. Pour notre part nous n'avons jamais fait ostentation d'hostilité à Lacordaire, nous ne l'avons

jamais représenté hors de l'église. Non, ceux qui nous ont lu savent que nous n'avons pas caché notre admiration sympathique pour le grand dominicain, dont le merveilleux génie oratoire a été l'un des enchantements de notre jeunesse. Mais on peut aimer un homme, l'admirer et signaler cependant ses illusions.

Un point sur lequel nous serons moins éloigné de M. Laurier, c'est celui de la confusion des mots. Les mots peuvent être, et sont assez souvent détournés de leur sens véritable, nous admettons cela volontiers. Ainsi on peut porter l'étiquette de *libéral* et ne pas l'être. Mais l'homme qui est libéral, l'homme qui dit : *je professe les idées libérales*, cet homme est dans l'erreur, nous le soutiendrons toujours, fort des plus augustes et des plus irrécusables autorités.

Soyons franc et disons toute notre pensée. A nos yeux, M. Laurier ne s'appelle pas seulement libéral, il l'est. Il appartient à cette école par ses traditions, ses tendances, ses lectures, et les illusions de son esprit, dont nous reconnaissons d'ailleurs les brillantes et généreuses qualités. Il est un tenant des idées modernes, un admirateur des immortelles conquêtes de 89, un fervent adepte de la liberté en tout et pour tous. Et nous nous rappelons le jour où, en pleine chambre des Communes, il fit l'éloge de Thiers, Léon Say et Gambetta, " ces grands patriotes qui, à l'époque de la désastreuse guerre de 1871, essayèrent par tous les moyens constitutionnels et par ces moyens seulement, de doter la France d'institutions libres. "

M. Laurier, dans l'écrit qui nous occupe, parle de Louis Veillot en artiste, épris du génie littéraire de l'écrivain, mais aussi en libéral incapable de comprendre la valeur doctrinale du penseur catholique. " Veillot, dit-il, attaqua la société moderne toute entière. " Erreur, erreur profonde ; le rédacteur de l'*Univers* attaqua avec une verve puissante les écarts, les mensonges, les aberrations, les hontes de la société moderne. Il combattit à outrance ce qu'on est convenu d'appeler les idées modernes, idées qui sont la négation du vieil ordre social chrétien. Mais il aimait de toutes les forces d'une grande âme les nobles et saintes choses qui sont restées debout au milieu des ruines de notre siècle. Il aimait le peuple d'où il était sorti ; il aimait le laboureur et le soldat ; il aimait le prêtre et la sœur de charité, le missionnaire et la petite sœur des pauvres ; il aimait le Pape et l'Eglise, il aimait le Christ et la France. En un mot, dans la société moderne, il aimait le bien et détestait le mal. Tant pis pour la société moderne, si, dans son sein, le mal l'emporte sur le bien.

Quant aux boutades humoristiques de l'immortel écrivain sur le télégraphe, les tunnels etc., nous regrettons que M. Laurier les allègue comme une preuve sérieuse de ses idées rétrogrades.

Nous disions tout à l'heure que M. Laurier est libéral. Lui-même s'est chargé de nous en fournir une preuve additionnelle. Il s'écrie, vers la fin de son article :

Au risque de soulever d'acribes con-

troverses, j'ajouterai que, dans mon humble opinion les idées de Lacordaire, de Montalembert, qui croyaient à la possibilité de réconcilier les aspirations de la France moderne au catholicisme s'adaptent infiniment mieux à notre époque, surtout à notre continent.

Les idées de Lacordaire, nous avons prouvé, dans ces colonnes, que souvent elles ont été très risquées et que l'ardente imagination, le cœur généreux du moine illustre l'entraînaient dans plus d'un écart d'opinion. Nous ne referons pas cette démonstration, que nous n'avons pas faite par goût.

Les idées de Montalembert étaient sœurs de celles de Lacordaire. C'est lui qui, au congrès de Malines, proclama que la séparation de l'Eglise et de l'Etat est un progrès. C'est lui qui, au déclin de sa vie, dix jours avant sa mort, le 28 février 1870, écrivit ces lignes lamentables :

" Jamais, grâce au ciel, je n'ai pensé, dit ou écrit rien de favorable à l'infaillibilité du Pape telle qu'on veut nous l'imposer, ni à la théocratie ou à la dictature de l'Eglise que j'ai repoussée de mon mieux dans l'*Histoire des moines d'Occident*, ni enfin à cet absolutisme de Rome qui forme aujourd'hui le symbole et le programme de la faction dominante parmi nous. "

La gallicanisme est ressuscité par suite des encouragements prodigués sous le pontificat de Pie IX, à des doctrines outrées et outrageantes pour le bon sens comme pour l'honneur du genre humain...

Qu'est-ce qui pouvait nous faire soupçonner, en 1847, que le pontificat libéral de Pie IX acclamé par tous les libéraux des deux mondes, deviendrait le pontificat représenté, personnifié par l'*Univers* et la *Civiltà* ? Au milieu des cris unanimes que poussait alors le clergé en faveur de la liberté comme en Belgique, de la liberté en tout et pour tous, qu'est-ce qui pouvait nous faire deviner l'incroyable volte-face de presque tout ce même clergé en 1852 ? Qui est-ce qui pouvait prévoir l'enthousiasme de la plupart des docteurs ultramontains pour la renaissance du césarisme, les harangues de Mgr Parisis, les mandements de Mgr de Salinis et surtout le triomphe permanent de ces théologiens laïcs de l'absolutisme qui ont commencé par faire litière de toutes nos libertés, de tous nos principes, de toutes nos idées d'autrefois devant Napoléon III, pour venir ensuite immoler la justice et la vérité la raison et l'histoire, en holocauste à " l'idole " qu'ils se sont érigée au Vatican. (Voir le *Correspondant*, avril 1870).

Voilà où le libéralisme avait conduit ce glorieux et infortuné Montalembert. L'illusion libérale lui faisait insulter le Pape et l'Eglise, aux portes du tombeau. Et M. Laurier se réclame de cette école !!

Son article, dans les circonstances présentes, a la portée d'un manifeste. Par sa plume, le parti libéral, dont il est le chef à Ottawa, a revendiqué l'honneur de son nom et de son drapeau. Au moins voilà une attitude franche. Nous aimons mieux cela que les trompe-l'œil et les comédies de M. Mercier.

## GASPILLAGE MINISTERIEL

## Les éditions multiples

Nous avons sous les yeux le rapport, ou plutôt les rapports imprimés de la majorité de la commission des Asiles.

Car il y en a deux éditions !

Toutes les deux sont sur notre bureau, en ce moment, et nous avons la preuve tangible d'un nouveau gaspillage du gouvernement.

C'est la répétition de l'histoire relative à l'impression du discours budgétaire de 1887. Le gouverne-

ment semble avoir la manie des éditions multiples, et partant plus dispendieuses pour le Trésor.

Le titre de l'une des deux brochures intitulées : *Rapport de la Commission des Asiles d'aliénés de la province de Québec*, porte ces mots : *Imprimé par ordre de la législature*, qui ne figurent pas sur la couverture de l'autre. L'une porte cette indication : *Québec, imprimé par Charles François Langlois, imprimeur de Sa Très excellente Majesté la Reine*, 1888. L'autre donne simplement le lieu et le millésime : *Québec*, 1888. Enfin, dans l'intérieur des brochures, calquées l'une sur l'autre, l'étude des caractères d'impression, des titres, de la mise en page, démontre à l'évidence l'existence des deux éditions.

Maintenant pourquoi cela ? Pourquoi le gouvernement gaspille-t-il ainsi les deniers publics ? Quand on veut avoir un grand nombre d'exemplaires d'un ouvrage on le fait composer dans un atelier, et tirer ensuite à autant de mille que l'on en veut. Si l'on en veut, disons vingt mille exemplaires, on n'en fait pas imprimer dix mille à un atelier, et dix mille à un autre atelier, car dans ce cas on paierait deux fois pour le même ouvrage. On ne fait pas davantage imprimer d'abord dix mille exemplaires dans un atelier, puis, une fois les caractères distribués et l'ouvrage démonté, on n'en fait pas imprimer de nouveau dix mille exemplaires additionnels. Car l'imprimeur fera payer pour deux compositions, pour deux éditions, et les frais seront doubles.

Tout cela est élémentaire. Et cependant voilà deux ans de suite que nous preons le gouvernement en flagrant délit d'éditions multiples.

C'est une pratique de favoritisme, de *jobbage* et de gaspillage, que nous dénonçons au public et à la Chambre.

Avec ce système ce qui devrait coûter \$500 peut en coûter \$1000 ; ce qui devrait coûter \$1000 peut en coûter \$2000.

Cette façon de jeter l'argent par les fenêtres va-t-elle durer longtemps ?

Aux représentants du peuple d'y veiller.

## MANIFESTE

DE LA

## SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE

DE

## QUÉBEC.

Depuis le 24 juin 1880, la société Saint-Jean-Baptiste de Québec n'a pu enregistrer dans ses annales aucune de ces grandes célébrations qui font époque, et ravivent dans les cœurs l'enthousiasme national.

Après huit années d'intervalle le comité de régie de la société St-Jean-Baptiste de Québec croit devoir saisir la magnifique occasion qui lui est offerte d'organiser une célébration mémorable, une de ces glorieuses fêtes de la patrie, qui laissent après elles des souvenirs vivaces et d'ineffaçables émotions.

En 1855, notre société célébrait, avec un éclat dont Québec a gardé

la mémoire, les exploits et la vertu guerrière des héros tombés au champ d'honneur dans la dernière grande journée militaire de la Nouvelle-France. C'était la pose de la première pierre du monument des Braves à Sainte-Foye. Cette suprême victoire avait été comme le tombeau de la France américaine, mais un tombeau glorieux d'où notre nationalité était sortie au jour fixé par la Providence, pleine d'une vitalité et d'une jeunesse nouvelles.

Aujourd'hui, c'est le berceau du Canada français que la société Saint-Jean-Baptiste de Québec est appelée à consacrer par une fête d'inauguration et de commémoration. Près de l'antique Stadaconé, au confluent de la rivière Saint-Charles, la Cabir-Coubat des aborigènes, et du ruisseau Lareit, s'élève un petit promontoire bien humble au milieu de la grandiose nature qui l'entoure, mais fameux dans notre histoire. C'est là que Jacques-Cartier abrita ses nefes aventureuses lorsque, poussé par le génie de la France et du Christianisme, il vint aborder les rives canadiennes et braver pour la première fois les rigueurs inconnues de nos après climats. C'est là que le malouin vaillant, notre premier ancêtre historique, jeta en terre la croix conquérante et civilisatrice. C'est là que des enfants de la fidèle et catholique Bretagne hivernèrent, il y a plus de trois siècles, parmi ces neiges et ces glaces, uniquement foulées jusqu'alors par le pas léger des naturels. C'est là, enfin, notre berceau, le berceau de notre race en Amérique, enfoui encore, après Cartier, dans soixante-douze ans d'oubli, mais retrouvé par Champlain, fondateur de la Nouvelle-France, comme l'intrépide capitaine de la Grande Hermine en avait été le découvreur.

En ce lieu mémorable, s'élève aujourd'hui, grâce à l'initiative du comité littéraire et historique du Cercle catholique de Québec, une croix, *fac-simile* de celle que Jacques-Cartier y planta le 3 mai 1536. En face de cette croix on pourra admirer, au mois de juin prochain, un monument en granit des Laurentides, érigé par les soins du même comité, et qui gardera pour les générations à venir, avec la mémoire immortelle du découvreur, le souvenir sacré des apôtres du Canada qui y fixèrent leur première résidence, en 1625.

Invitée à inaugurer, le 24 juin prochain, ce monument national par la célébration d'une messe solennelle, la société Saint-Jean-Baptiste de Québec aurait cru manquer à ses traditions en déclinant cet honneur. Son Eminence le cardinal-archevêque de Québec a béni le projet, et maintenant nous faisons appel au public canadien, à toutes nos sociétés nationales, à tous les rangs et à toutes les classes, pour qu'ils nous aident à en assurer le succès, en faisant de cette célébration extraordinaire une fête grandiose entre toutes.

Que les bonnes volontés s'unissent donc dans un commun effort, que chacun mette la main à l'œuvre, et le 24 juin prochain, la vallée de la rivière Saint-Charles verra un admirable spectacle, qui commandera le respect des nationalités étrangères, et

dont nous pourrions consigner le souvenir dans nos annales avec un légitime orgueil.

Là toutes les forces vives de la patrie se trouveront réunies dans un magnifique déploiement de pompe religieuse, civile et militaire. Un prince de l'Eglise catholique, le premier cardinal canadien, célébrera les saints mystères sur cette plage où, il y a trois cent cinquante trois ans Dom Guillaume LeBreton et Dom Anthoine les célébraient pour une poignée de matelots français perdus au milieu de peuplades infidèles. L'éloquence chrétienne fera entendre ses accents auxquels répondra le généreux écho de l'éloquence patriotique. Un chœur puissant fera monter jusqu'au ciel le chant de la foi catholique, et la voix sonore du canon, dominant la vaste rumeur de la multitude, proclamera à sa manière la grandeur de la patrie. Et puis, qui sait, des marins français évoquant le souvenir de notre France tant aimée, viendront peut-être en ce jour de réminiscences nationales, rendre un touchant hommage au fils glorieux de St Malo, à Jacques-Cartier, capitaine-général au service de François premier, par la grâce de Dieu roi de France.

Ce sera là un grand jour. Ce pèlerinage triomphal au berceau de notre patrie, sera fécond en douces émotions et en salutaires enseignements. Nous y puiserons tous ensemble un plus ardent amour pour notre cher pays, une plus vive intelligence de son rôle et de sa mission, une détermination plus ferme de mettre en commun nos efforts pour assurer son progrès et sa grandeur.

Enfin, et c'est là une considération bien propre à stimuler notre ardeur, une grande idée pratique naîtra, espérons-le, de cette solennité nationale. L'inauguration du monument Cartier-Brébeuf devra donner l'élan à d'autres manifestations de la gratitude et de l'admiration publique envers nos héros et nos grands hommes. Nos historiens ont écrit l'histoire canadienne en des pages immortelles. Il nous reste à l'écrire sur le marbre et l'airain Champlain, Maisonneuve, Laval, Montcalm, et tant d'autres, n'ont pas encore leur statue sur nos places publiques. Faisons du 24 juin prochain, le point de départ d'un généreux mouvement pour la glorification de nos hommes illustres, et nous aurons bien mérité de la patrie.

Nous appelons donc, encore une fois, le concours de toutes les bonnes volontés, et, si nous l'obtenons, nous pouvons assurer d'avance que le 24 juin 1889 marquera une date mémorable dans l'histoire de nos célébrations nationales.

### MGR. LAFLECHE ET L'ANNEXION

#### Un Canard démenti

L'Electeur publiait, dans son numéro du 19 novembre, la dépêche suivante :

Trois-Rivières, 17 nov.—Mgr Lafleche est gravement malade d'une bronchite aiguë contractée pendant son voyage aux Etats-Unis.

Sa Grandeur est revenue tellement enchantée de la condition des catholiques aux Etats-Unis, qu'elle ne se gêne

pas de déclarer qu'il n'y a pas lieu pour les catholiques du Canada de redouter une alliance avec le peuple américain.

Plus tard, le 3 janvier, l'Electeur reproduisait un article du Travailleur de Worcester dans lequel ce journal faisait tenir à Mgr Lafleche, sur la foi de M. l'abbé Biron, curé de West-Springfield, le langage suivant :

"Au commencement, a-t-il dit, on considérait l'émigration comme un fléau. Les gouvernements, de même que les évêques, ont tout fait pour en enrayer les progrès. Mais il semble que Dieu veuille tirer de ce mal un grand bien. La Confédération n'est qu'un château de cartes, bientôt elle disparaîtra. Alors viendra l'annexion aux Etats-Unis. Ces 800,000 compatriotes qui y sont déjà, nous aideront à nous protéger contre les haines anglo-saxonnes. Voilà pourquoi je ne considère plus l'émigration comme un fléau."

Tout cela nous paraissait extrêmement louche, et nous attendions avec hâte une rectification de l'éminent prélat, car nous étions convaincu que, volontairement ou non, on représentait sous de fausses couleurs les opinions de Mgr Lafleche.

La rectification est venue magistrale et péremptoire, et nos annexionnistes avoués ou déguisés, vont faire, en la lisant, piteuse mine.

Voici la lettre écrite par Mgr Lafleche à M. l'abbé Biron :

EVÊCHÉ DES TROIS RIVIÈRES.

le 10 janvier, 1880.

Monsieur Arth. Biron, ptre.,

Curé de West Springfield.

Monsieur le Curé.—J'ai reçu hier la citation du Travailleur, de Worcester, Mass., ci-annexée et faite par la Patrie, de Montréal, du 7 janvier courant. Comme le Travailleur prétend appuyer sur votre autorité ses dires sur l'opinion que j'aurais exprimée concernant l'annexion du Canada aux Etats-Unis et qu'il me fait dire le contraire de ce que je pense à ce sujet, je conclus qu'il a mal compris ce que vous en avez dit et qu'il a été induit en erreur par le télégramme qu'il dit avoir reçu des Trois Rivières. Veuillez donc, en conséquence, le prier de faire les rectifications suivantes :

1o Je n'ai jamais exprimé ni témoigné à personne, ni aux Trois-Rivières, ni ailleurs, un grand penchant annexionniste, pour la bonne raison que je n'ai point et que je n'ai jamais eu un tel penchant.

2o Il est vrai que j'ai dit, ici et aux Etats Unis, en plusieurs circonstances, que je regardais, ainsi que le clergé et nos hommes publics les plus clairvoyants, l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis, comme une plaie pour la province de Québec ; mais je n'ai jamais dit que j'avais cessé de regarder cette émigration comme un fléau pour notre jeune peuple, car je la regarde encore aujourd'hui comme l'un des symptômes les plus alarmants pour notre avenir national ;

3o Il est encore vrai que j'ai dit que nos hommes d'Etat et le Clergé ont tout fait pour enrayer et arrêter, s'il était possible, ce courant d'émigration de nos compatriotes vers la terre étrangère, et que j'ai constaté leur impuissance à le faire ; et du fait de cette impuissance, j'ai conclu que la Providence avait, sans doute, des vues très sages dans ce courant irrésistible d'émigration et que nous ne pouvions encore sûrement découvrir, mais que nous pouvions espérer devoir être plus tard favorable à la question de l'annexion, mais dans un sens contraire à celui que donne le Travailleur, car j'ai dit que ce ne sera pas le Canada qui s'annexerait aux Etats-Unis, mais bien une portion des Etats-Unis qui s'annexerait au Canada, appuyant ce dire sur l'opinion émise par quelques hommes éminents des Etats Unis et du Canada, qu'il arriverait probablement dans l'Amérique du Nord quelque chose d'analogue à ce qui s'est passé en Europe lors du démembrement de l'Empire Romain. Dans un avenir plus ou moins éloigné et pour des causes déjà apparentes, la République Américaine se divisera peut-être en plusieurs Etats

indépendants ; et il n'est pas improbable qu'une portion de cette immense république ne s'annexe au Canada pour former aussi un grand Etat indépendant. Elle est, en peu de mots, l'idée que j'ai exprimé à ce sujet pour en tirer en pratique la conclusion que les Canadiens-Français devraient conserver, avec un soin jaloux leur nationalité, c'est-à-dire leur langue, leur foi et leurs mœurs si profondément chrétiennes, afin de répondre aux vues de la Providence sur eux et sur leurs enfants.

4o Mais je n'ai jamais dit que la Confédération Canadienne n'est qu'un château de cartes qui disparaîtra bientôt, ni que les 800,000 Canadiens qui sont aux Etats-Unis, viendraient à notre secours pour nous protéger contre les haines anglo-saxonnes. Je proteste contre une telle imputation, injurieuse à mon pays, déloyale envers la mère-patrie et indigne de la loyauté proverbiale du peuple Canadien.

En priant le Travailleur de Worcester de faire ces rectifications au sujet de mes vues sur l'annexion du Canada aux Etats-Unis, vous obligerez beaucoup,

Monsieur le Curé,

Votre tout dévoué Serviteur en J.-C. N.S.

(Signé)

L. F.

Ev. DES TROIS-RIVIÈRES.

Cette lettre épiscopale aura du retentissement dans l'opinion. C'est une grande intelligence, un grand cœur, un grand évêque qui parle, et sa voix réveillera partout de puissants échos.

Non, nous ne sommes pas annexionnistes ; non, la province de Québec, en particulier, n'est pas annexionniste. Nous sommes plus fiers que cela, et nous croyons que la Providence réserve à notre pays des destinées plus hautes.

Merci, à Mgr l'évêque des Trois-Rivières d'avoir parlé si nettement.

### ORANGISTES ET LIBERAUX

#### Desappointés

Le Catholic Record, l'un des organes les plus accrédités des irlandais catholiques d'Ontario, publie les commentaires suivants sur l'attitude du cabinet fédéral vis-à-vis le bill des Jésuites :

Les gens qui ne raisonnent pas, les esprits étroits et les bigots vont se démentir, écumer, trépigner, et s'arracher les cheveux parce que les Jésuites ont gagné un point. Il va y avoir des pleurs et des gémissements dans le tabernacle des Wilds et des Hunners, et les chapelains des loges orangistes vont dire à leur troupeau que leurs libertés civiles et religieuses sont en danger. Le fiat est sorti, cependant. Les Jésuites vont recevoir une partie de ce qui leur appartient justement. La décision des autorités d'Ottawa, sera, nous l'espérons, une leçon fructueuse pour ces busy bodies. La réponse à leurs pétitions, en langue vulgaire, signifie tout simplement : Messieurs, mêlez-vous de vos affaires.

Voilà comment le Catholic Record apprécie l'action du gouvernement fédéral. C'est de cette façon que le cabinet d'Ottawa est dominé par l'orangisme.

Cela constitue sans doute une réponse à l'excellent M. Turpin, qui, trop perspicace, et escomptant le désaveu de la loi, demandait à M. Chapais de taper fort sur le gouvernement.

Vos espoirs sont déçus, messieurs

Le Révérend Père Doyle, curé de Summerside, I. P. E. a célébré hier le vingt-cinquième anniversaire de son ordination. Il a reçu à cette occasion des télégrammes de félicitations de Sir John A. McDonald, de Mgr l'archevêque O'Brien, de Halifax et de plusieurs autres.

## NECROLOGIE

“ Il est doux de mourir, l'ange de l'espérance  
Au chant du chrétien apparaît calme et fort ;  
O triste humanité, chante ta délivrance  
Et souris en tombant dans les bras de la mort ! ”

Ces vers de Zenaïde Fleuriot, fragment d'un cantique d'allégresse entonné sur le seuil de l'éternité, à l'heure où les entraves terrestres se brisent et où les perspectives célestes se déroulent devant l'âme qui a vaillamment souffert, ont dû se trouver sur les lèvres de Mademoiselle Marie-Mathilde Pouliot, le 16 janvier dernier. Ce jour-là, en effet, sonnait pour elle l'heure de l'immortel triomphe. Voilà du moins la suprême espérance de tous ceux qui l'ont connue, de tous ceux qui l'ont aimée. Car s'approcher de Melle Pouliot, surtout dans ses dernières années, pénétrer dans l'intimité de cette âme humble et héroïque à la fois, compter ses obscurs dévouements, ses nombreuses épreuves : c'était la voir se détacher peu à peu de la terre et s'envoler insensiblement vers les régions idéales du bonheur sans fin. Aussi est-ce autant pour honorer la mémoire d'une sainte, que pour payer un fervent tribut à l'affection qu'une amie s'incline en pleurs devant la figure disparue et qu'une plume inhabile, mais émue, s'efforce d'en esquisser les traits.

La vie qui vient de s'éteindre dans l'ineffable douceur d'un sourire angélique, renferme plus d'une page virile, éloquente même comparée à l'inutilité de tant d'existences vouées à la bagatelle, au froid égoïsme qui, de nos jours, se glisse partout, à l'énergante mollesse de certaines natures. Il fait donc bon contempler parfois le spectacle de la force morale s'inspirant du dévouement et de la piété.

Née à Fraserville d'une famille où les principes religieux et la noblesse des sentiments sont cultivés avec un soin jaloux et un égal succès, Mlle Marie-Mathilde Pouliot puisa au foyer paternel ces vertus aimables, cette délicatesse de caractère qui, de tout temps, ont donné à son caractère un charme si suave.

Plus tard, on la retrouve au Monastère des Ursulines de Québec, menant de front le travail de l'étude et les jouissances de l'amitié. Si les remarquables aptitudes, le joyeux entrain, l'affabilité de l'élève sont restés dans le souvenir de ses maîtresses et de ses compagnes, nulle non plus n'a oublié la piété et la charité qui déjà brillaient en elle. Aussi, dès cette époque, brochant sur le thème de son avenir, maintes sybilles la voyaient-elles le front ceint du bandeau de l'Ursuline ou du voile de l'Hospitalière.

Ces prévisions furent sur le point de se réaliser. Car, après avoir vécu de la famille, si douce tant que les exigences sociales, par des dispersions nécessaires, n'en ont pas brisé l'harmonie, cette âme éprise de renoncement, s'élançait vers le cloître. Le Carmel, avec ses austérités, l'attira d'abord invinciblement. Mais la Providence la conduisit au monastère du Précieux-Sang. C'est là que sa ferveur alimentée dans la contemplation prit de si rapides développements.

La pieuse novice respirait délicieusement tout imprégnée de paix, et déjà voyait arriver l'heure de ses solennels engagements avec l'Époux de son choix, quand la veille du jour marqué pour l'émission de ses derniers vœux, la faiblesse de sa santé, peu d'accord avec ses aspirations l'exila du couvent. Seule, l'amitié connut alors les déchirements de ce cœur avide de silence, de cette âme saturée de mysticisme, qui, dans la retraite, avait trouvé son élément. D'un autre côté, ceux qui recueillèrent les larmes de la jeune fille, eurent l'occasion d'admirer son courage, sa parfaite résignation en face de l'épreuve.

Recluse d'instinct et de désir, l'exilée du Précieux-Sang—ainsi s'intitulait-elle plaisamment—s'entoura alors dans le monde de tout ce qui pouvait lui rappeler le cloître. Son âme, on le sentait, hantait toujours la pieuse chapelle et son cœur était rivé en quelque sorte à l'autel du Monastère.

Mais les aspirations de mademoiselle Pouliot ne furent pas seulement contemplatives ; elle se rapprocha autant de Marthe que de Marie. Car, avec la sérénité paisible de la foi, elle posséda la sainte activité des œuvres. Chez elle, pensées, sentiment, projets, convergeaient vers ce double but : l'amour de Jésus-Christ dans le Précieux-Sang et la charité pour le prochain. Qui dira toutes les œuvres locales dont la fervente chrétienne fut l'instigatrice ou le soutien, l'active tendresse de sa sollicitude pour les malades de sa paroisse, sa sympathie pour tout ce qui souffrait et gémissait autour d'elle ! Cette vie partagée entre une incessante aspiration au Cloître et l'infatigable ardeur d'une piété agissante, constitue un ensemble de faits dont les contrastes forment une harmonie pleine d'attraits et en même temps d'éclat sous l'œil de Dieu et des contemporains.

Mais ce qui honore particulièrement mademoiselle Pouliot, ce qui rappelle le plus son abnégation et l'énergie de son zèle, c'est la fondation à Fraserville, d'un hospice pour les malades et les infirmes de l'endroit. Jamais ses coparoyens n'oublieront que, pendant des années, elle mit au service de ce projet magnifique toutes les ressources de son intelligence et de son cœur, qu'elle dépensa parmi eux les forces vives, les élans de sa généreuse nature. Qui ne l'a vue à l'œuvre ? Qui n'a compté ses sacrifices de tout genre ? Qui ne connut son courage en face d'un obstacle à surmonter, d'une impulsion à imprimer ? Qui n'a admiré son ardeur pour tout ce qui pouvait assurer le succès de sa noble entreprise ?

Malheureusement le dévouement de nos jours, semble porter des fruits amers. La jeune fondatrice en fit l'expérience. Car, en mars dernier, les religieuses appelées par ses soins à diriger le Couvent élevé au prix de tant de peines et de sacrifices, durent le quitter, après quelques mois de séjour à la Rivière-du-Loup. Sans discuter les motifs de ce regrettable contre-temps, impossible à prévoir et tout à fait indépendant de la volonté

des braves citoyens de Fraserville, on peut dire qu'il porta le plus rude coup à la dévouée fondatrice. Nul ne peut se figurer, en effet, ce que pareil calice renfermait d'amertume, ni avec quel héroïsme elle le but. Mais ceux qui entourèrent l'éprouvée jusqu'à la fin savent qu'avec une santé naturellement très délicate, et préalablement minée par la souffrance, le travail et les austérités, elle n'hésita pas alors une minute à assumer, avec la lourde responsabilité attachée à la direction de son Couvent, les fatigues inséparables du soin des malades.

C'est donc à l'hôpital de Fraserville que, pendant huit mois, cette jeune fille liée au foyer par la tendresse de sa nature aimante, entourée du luxe que peut donner une grande fortune, appelée même alors au chevet de son père mourant, vécut de la vie la plus pauvre, la plus misérable même. C'est là qu'elle voulut mourir, environnée des malades et des infirmes qui la pleureront toujours et pour lesquels elle s'immola jusqu'à la fin.

Elle est partie !..... Sa famille éplorée, ses amis en deuil ne pourront plus participer à cette paix de l'âme, à cette gaieté communicative qui rayonnaient autour de son angélique figure, mais du moins tous peuvent l'entrevoir là-haut, planant au-dessus des tristesses de la terre. Tous peuvent la regarder comme l'égide mystérieuse d'une œuvre à laquelle sa foi a tracé d'admirables sentiers.—Toute œuvre enfantée dans le sacrifice et sanctifiée par l'épreuve ne meurt pas.—Et la chère fondatrice de l'hôpital de Fraserville l'habite encore par l'esprit et le cœur. Du haut du ciel, elle guidera sûrement des âmes dévouées vers le but qu'elle-même a poursuivi, et, par ses suffrages, contribuera efficacement au maintien, comme au développement d'une fondation à laquelle son souvenir et son nom resteront à jamais attachés.

## UNE AMIE.

Il est rumeur que M. Light, l'ingénieur du gouvernement provincial, a fait rapport à M. C. J. Brydges, jr., qui représente un syndicat, qu'il peut continuer le chemin de fer de Sorel jusqu'à la Chaudière pour \$20,000 par mille, et que les pentes n'excéderont pas 20 pieds par mille, pendant qu'elles sont de 54 pieds à certains endroits du chemin de fer de la rive Nord.

## Echos &amp; Nouvelles

## De retour

M. l'abbé Laflamme, professeur à l'Université Laval, et M. l'abbé Bélanger, curé de St-Roch de Québec, sont arrivés, hier, à deux heures de l'après-midi, de leur voyage en Europe.

Un grand nombre de citoyens de St-Roch s'étaient rendus à la gare du Pacifique, pour saluer leur curé. Celui-ci s'est rendu à l'église où un *Te Deum* solennel a été chanté.

Hier soir, il y a eu à la salle Jacques-Cartier, un concert-réception. Une adresse de bienvenu a été présentée à M. le curé de St-Roch.

## Emulsion d'huile de foie de Morue et d'Hypophosphites de Scott,

Est en vente partout et est bien supérieure à l'huile de foie de Morue pure, est très agréable au goût et se digère facilement. Dr Miles Stanton, Bury Bucks, Londres, Angleterre, dit : “ J'ai ordonné l'Emulsion de Scott et je m'en sers moi-même. C'est un remède agréable au goût, efficace et peut être pris par n'importe quelle personne, spécialement quand l'huile de foie de morue seule ne peut être digérée facilement.” En vente chez tous les droguistes au prix de 50 centimes et \$1.00.

## Entrainés par les glaces

Lundi, le vapeur *Polaris*, qui fait le service de la traverse du Grand-Tronc, s'est trouvé emprisonné dans les glaces qui l'ont entraîné jusqu'aux îlets de Bellechasse (Berthier). On dit que sa coque pourrait bien être endommagée. Hier matin, le *Pilot* est parti pour aller à son secours, et il a réussi à le rejoindre.

## Accident

M. Edouard Burns, jr., marchand de fleur de la rue St-Jean, a été, la semaine dernière, victime d'un sérieux accident. Il cheminait sur la rue St-Jean, lorsqu'à un moment donné, il perdit l'équilibre et tomba, se fracturant un jambe, au-dessus de la cheville du pied.

Cet accident va le retenir à la maison une couple de mois.

## Boulets de canon

Vendredi dernier d'après des ordres reçus d'Ottawa, un détachement d'officiers militaires, composé de messieurs suivants : major Short, major Prévost, capitaine Rutherford, lieutenant Pelletier, lieutenant Hearn, M. Dixon et un sergent et six soldats de la Batterie B., en charge d'un canon de neuf livres, se rendaient à Beauport dans le but de faire l'essai des boulets de canon *Schrapnell* et *Common Shells*, manufacturés dans la cartoucherie de Québec.

30 de ces engins de guerre, 24 *Schrapnell* et 6 *Common Shells* ont été tirés à une distance de 1500 verges et le résultat a donné la plus grande satisfaction.

Ces boulets de canon sont égaux sinon supérieurs à ceux importés d'Angleterre. Ce résultat satisfaisant fait certainement honneur au major Prévost, le gérant de la cartoucherie de Québec et à M. Dixon mécanicien, surintendant à la cartoucherie.

## Bénédictio d'une statue

Dimanche, le 27 courant, a eu lieu à Ste Hénédiène, une imposante cérémonie : la bénédiction d'une magnifique statue de St Joseph, offerte en don par les jeunes gens de la paroisse.

Le Révd M. E. Dion, curé de la Rivière Ouelle et ancien curé de Ste Hénédiène, avait été invité pour cette fête à chanter la grand'messe et il a aussi prêché le sermon de circonstance.

L'église était bien décorée

Un magnifique programme musical a été exécuté à cette fête, sous la présidence de M. G. O. Gagné, premier commis de la maison Cadrin, à Ste Hénédiène. Il serait trop long d'énumérer tous les morceaux qui ont été chantés. Nous avons cependant beaucoup remarqué les puissants tenors : MM. J. O. Gagné et Léonard Boulet, ainsi que la belle voix de M. Séraphin Fortier, constructeur de moulins, qui a bien voulu prêter son concours pour cette fête et qui n'a pas peu contribué à rehausser l'éclat de cette belle cérémonie.

S'il faut en croire quelques connaisseurs, ils ont surpassé la belle messe de minuit qu'ils avaient rendue cette année, chose qui n'était pas facile à faire. Il serait à désirer que de telles voix se feroient entendre plus souvent.

L'harmonium qui est un peu petit pour l'église, doit être remplacé bientôt, nous dit-on, par un orgue.

**A travers la ville**

—M. Racicot, procureur de l'Archevêché de Montréal, est en cette ville, délégué auprès du gouvernement.  
—Le spectacle organisé par Madame Marchand au profit de l'hôpital de St Jean, aura lieu le 16 février, à l'Académie de Musique.

—M. Edwark Burns, fils, marchand de farine, s'est cassé une jambe en tombant sur la glace d'un trottoir, rue St-Joseph.

—Les membres du club de raquette Emerald, précédés de leurs fanfares ont fait hier soir une marche dans les principales rues de la ville.

—La batterie B a fait l'exercice en raquettes et au son de la musique, hier matin, sur l'Esplanade.

—Bien peu de chose aux tribunaux correctionnels. A la cour de police, simple besogne de routine. A la cour du recorder, un individu arrêté pour avoir blasphémé et qui a résisté aux agents, a été condamné à deux mois de prison.

—On dit que M. Montminy, photographe de la rue St-Joseph, va transporter au printemps ses ateliers dans l'immeuble occupé longtemps par M. McDonald, peintre, vis-à-vis le magasin de bijouterie de M. Duquet, rue St-Jean, Haute-Ville. M. Montminy aurait acheté cet immeuble.

**Accident**

Un jeune garçon a été victime hier soir d'un accident assez grave. Il traversait en courant le rond de chaînes. En cet endroit la neige touche presque aux branches des arbres et le jeune homme en passant a donné de la tête sur une branche d'arbre, s'infligeant près de l'œil droit une profonde blessure d'où le sang s'échappait en abondance.

Un médecin fut mandé et pansa la blessure.

**Les fièvres typhoïdes**

Les fièvres typhoïdes sévissent depuis quelque temps à la Baie St-Paul. Dans trois familles, douze personnes ont été atteintes de cette triste maladie, une seule est morte et les 11 autres sont convalescentes. Ces malades sont sous les soins du Dr Clément qui dit espérer que la maladie ne se propagera pas.

Ces malades sont tous dans une même maison.

**Lumière électrique**

La bâtisse que la compagnie de l'Intercolonial fait construire près de la gare, à Lévis, est maintenant terminée et on y a installé les dynamos-électriques qui devront servir à éclairer la gare et les chars des trains. On espère pouvoir faire fonctionner les machines dans deux ou trois semaines.

**Pilules et Onguent d'Holloway**

Les voyageurs en pays lointains feront bien de se rappeler que ces changements de climats et de diète courent le risque de compromettre leur santé. Il arrivera des circonstances où ils auront besoin d'un remède comme ces Pilules et cet Onguent renommés, c'est pourquoi tout voyageur devrait s'en prémunir. On pourra dire alors avec raison qu'il a toujours à ses côtés un médecin à qu'il peut s'adresser durant les accidents du voyage. Les frissons et les fièvres seront traités promptement et les directions imprimées devront être étudiées avec soin au début de toute maladie, car les remèdes d'Holloway peuvent être employés sûrement sous tous les climats.

**AVIS AUX MÈRES**

Le "syrop calmant de Mme Winslow, devrait toujours être employé pour la dentition des enfants. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs, guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt cinq cents la bouteille.

Québec, 5 mai 1888.

B



La Véritable  
**EAU de FLORIDE**  
—DE—  
**Murray & Lanman.**

LE PLUS EXQUIS  
de tous les  
**Parfums pour la Toilette**

Supérieure à «l'Eau de Cologne» par la délicatesse de son arôme et la fraîcheur et permanence de son parfum sur le Mouchoir.

**DANS LE BAIN**  
elle rafraîchit le Corps et vivifie le Cerveau.

Se méfier des Contrefaçons.

LA  
**SALSEPAREILLE de BRISTOL**



EST UN REMÈDE INFALLIBLE

pour guérir radicalement toute maladie provenant de l'Impureté du Sang, le Rhumatisme, les Plaies Invétérées et toutes les Affections de nature éruptive, scrofuleuse ou syphilitique.

Le Remède de Famille par excellence.

**GUÉRISSEZ VOTRE ESTOMAC!**

**PURIFIEZ VOTRE FOIE!**



**LES PILULES DE BRISTOL**

PUREMENT VÉGÉTALES

scut le meilleur Purgatif et le Remède le plus efficace contre toutes les maladies de l'Estomac, le Foie et la Dyspepsie.

Québec, 19 mars 1888 577

**Marché de Québec**

Farine et Grains.

Québec, 31 janvier 1889.

<b>Farine</b> —Sup. extra, baril, 196.	\$ 5 75 a 5 80
Extra .....	5 50 a 5 60
Forte pour boulanger.	6 40 a 6 55
Extra du printemps.	5 00 a 5 20
Superfine No 2.....	5 00 a 5 00
Fine.....	4 20 a 5 40
Farines en poches, de 100 livres.	2 75 a 2 90

**Bœufs, Moutons, Etc.**

Québec, 31 janvier 1889.

<b>Bœuf</b> —1ère qualité, par 100 liv.	\$10 00 a 10 00
2ème " " "	7 25 a 8 5
3ème " " "	5 00 a 8 00
Bœuf par livre.	0 05 a 0 12
Veau par livre.	0 10 a 0 12
Mouton par livre	0 10 a 0 12
" du printemps, chaque.	1 50 a 2 00

**Provisions, Etc, Etc.**

Québec, 31 janvier 1889.

Beurre frais par livre.....	\$ 0 22 a 0 25
Beurre salé par livre.....	0 20 a 0 23
Patates par minot.....	0 40 a 0 60
Œufs par douzaine.....	0 19 a 0 40
Sucre d'érable par livre.....	0 08 a 0 09
Fromage par livre.....	0 12 a 0 12
Oignons par baril.....	2 25 a 2 50
Pommes par baril.....	1 75 a 3 00
Oranges par caisse.....	5 50 a 6 00
Citrons par caisse.....	3 50 a 4 00
Tabac canadien en feuille par lbs	0 15 a 0 18

**Lards, Jambons, etc.**

Québec, 31 janvier 1889

Porc frais, par 100 livres.....	7 50 a 7 75
" " par livre.....	0 10 a 0 10
Salé, par livre.....	0 10 a 0 11
" par baril.....	17 00 a 19 50
Jambons frais, par livre.....	0 10 a 0 11
" fumés par livre.....	0 13 a 0 14

**Volailles**

Québec, 31 janvier 1889.

Volailles, par couple.....	0 50 a 0 70
Poulets, do.....	0 40 a 1 00
Oies, do.....	0 60 a 1 00
Dindes, do.....	2 00 a 5 00
Canards do.....	0 70 a 1 00

**Poissons.**

Québec, 31 janvier 1889.

<b>Poissons</b> —Séchés le quintal.....	\$ 4 00 a 4 50
Morue verte le baril.....	5 25 a 5 50
Saumon No 1, baril de 200 livres.....	17 00 a 17 00
Saumon No 1, la livre.	0 10 a 0 11
Harang du Labrador par baril.....	5 75 a 6 25

**Marché au Cuir**

Québec, 31 janvier 1889.

Cuir espagnol à semelle, n. 1, par livre.....	\$0 21 a 0 26
Do do no 2.....	0 18 a 0 20
Cuir à semelle dit Slaughter n. 1	0 24 a 0 27
Cuir à harnais.....	0 25 a 0 32
Waxed Upper.....	0 35 a 0 40
Vache dite Buff et Pebbled, par pod.....	0 13 a 0 12
Vache à patente.....	0 14 a 0 16
Vache émaillée.....	0 15 a 0 17
Peaux de veau, lourd, par livre..	0 45 a 0 50
Do léger.....	0 60 a 0 75
Cuir fendus, petits.....	0 24 a 0 28
Do grands.....	0 24 a 0 31

**Marché au Charbon**

Québec, 31 janvier 1889.

	Par chaudronne
Wisha pour engin.....	\$ 6 25 a 6 50
" " grilles.....	7 00 a 7 50
Sydney pour engin.....	5 00 a 6 00
New-Castle pour forge.....	7 00 a 7 00
	Par tonne.
Cumberland pour forge.....	8 00 a 8 25
Anthracite américain.....	6 25 a 6 75
Cackawanna & Wilhesbarr.....	

**Marché de Montréal**

Grains et Farines

Montréal, 31 janvier 1889.

Patente d'hiver.....	\$6 00 a 6 15
" printemps.....	6 00 a 6 25
Straight roller.....	5 00 a 5 25
Extra.....	4 50 a 4 75
Superfine.....	4 20 a 4 40
Forte de boulangerie.....	5 50 a 5 75
" américaine.....	5 50 a 5 75

EN SACS D'ONTARIO

Extra.....	2 40 a 2 50
Superfine.....	2 00 a 2 10

EN SACS DE LA VILLE

Par 196 lbs.....	5 50 a 5 75
Farine d'avoine.....	4 75 a 5 00
Farine d'avoine granulée.....	5 00 a 5 25
Avoine, le sac.....	0 85 a 0 95
Sarrasin ".....	1 20 a 1 30
Fèves, le minot.....	1 00 a 1 80
Pois, le minot.....	0 80 a 0 95
Blé d'inde.....	0 60 a 0 70
Graine de lin.....	1 20 a 0 60
Fleur par 98 lbs.....	2 15 a 2 75
Fleur de Sarrasin, par 100 lbs.....	0 00 a 2 75
Fleur d'Avoine, " ".....	2 60 a 0 00
Fleur de Blé d'inde " ".....	1 20 a 1 25
Moulée, par 100 lbs.....	1 25 a 1 40
Son. " ".....	0 80 a 0 90

Produits de la Ferme

Beurre frais pain.....	0 00 a 0 00
Beurre frais, crémères.....	0 25 a 0 26
Beurre en tinette.....	0 22 a 0 23
Œufs frais la douzaine.....	0 25 a 0 30
Œufs en caisse.....	0 19 a 0 20
Fromage.....	0 12 a 0 12

Volailles et gibiers

Oies, la couple.....	1 00 a 1 50
Poules, le couple.....	0 50 a 0 70
Canards.....	0 75 a 1 25
Pigeons, la doz.....	1 40 a 1 50
Dindes par couples.....	1 50 a 2 00
Poulets.....	0 50 a 0 75
Canards noirs.....	0 75 a 1 00
Bécassines, la douzaine.....	2 50 a 3 00
Perdrix, la paire.....	0 60 a 0 70
Pleurviers la douzaine.....	3 00 a 3 25
Poules de Prairies.....	1 50 a 1 75
Lièvres, la paire.....	0 20 a 0 30
Bécasses, la paire.....	0 50 a 1 00

Légumes

Pommes de terres le sac.....	0 60 a 0 85
Choux, la douzaine.....	0 30 a 0 80
Oignons la poche.....	0 50 a 1 25

**Marché au Bois**

Prix par corde

Québec, 31 janvier 1889.

Erable le 3 pieds.....	\$ 5 00 a 5 50
" 2 1/2 ".....	3 80 a 4 00
Merisier, 3 ".....	4 00 a 4 50
" 2 1/2 ".....	3 50 a 4 00
Merisier du Saguenay 3 ".....	3 00 a 3 25
Hêtres 3 ".....	3 00 a 0 00
Bouleau rouge 3 ".....	3 00 a 3 20
" 2 1/2 ".....	2 75 a 3 00
" Blau ".....	2 50 a 2 75
Épinette rouge 3 ".....	3 00 a 3 50
" 2 1/2 ".....	2 75 a 3 00
" grise 3 ".....	2 50 a 2 80
Cypres 3 ".....	2 40 a 2 70
Pruche le voyage.....	1 00 a 1 10
Groute ".....	1 00 a 1 25

**DÉCÈS**

En cette ville samedi, le 26 courant, à 1 1/2 h. p. m., Marie Georgianne, âgée de 20 ans, 11 mois et 12 jours, dernière fille de Charles Langlois, inspecteur de l'Assurance de Québec.



ON recevra à ce bureau, jusqu'à LUNDI, le 4 du mois prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription, "Soumission pour appareil de chauffage à circulation d'eau chaude, Coaticoke, P. Q.," pour l'installation d'un appareil de chauffage à eau chaude dans l'édifice du Bureau de Poste, à Coaticoke, P. Q.

On pourra voir les plans et le devis et obtenir des formules de soumission, ainsi que toute information nécessaire à ce bureau, ainsi qu'au bureau des surveillants à Coaticoke, P. Q., après LUNDI, 21 courant.

Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites sur les formules imprimées fournies et portant leurs véritables signatures.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un "chèque de banque accepté, égal à cinq pour cent" du montant qui y est inscrit, payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat, après notification, ou s'il n'exécute pas les travaux entrepris; il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBEIL,  
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,  
Ottawa, 18 janvier 1889  
Québec, 29 janvier 1889—3f. 932

**Aux nouveaux Abonnés!**

CONDITION :

**\$1.00—pour une—\$1.00**

**PIASTRE**

VOUS RECEVREZ LE

**Journal des Campagnes**

PENDANT DOUZE MOIS

Ainsi que TROIS VOLUMES mentionnés plus bas qui sont d'une très grande utilité.

Ne manquez pas de vous abonner au Journal des Campagnes qui se publie tous les JEUDIS, contenant 16 pages de matière à lire. En outre, nous donnons comme prime aux nouveaux abonnés TROIS MAGNIFIQUES VOLUMES consistant en :

LE PETIT MOIS DU SACRÉ-CŒUR,

LE RECUEIL DES RECETTES ET LE MÉDECIN A LA MAISON,

LE TRAITÉ SUR LE CHEVAL ET SES MALADIES

S'ADRESSER A

**ELZEAR BEDARD**

AGENT du Journal des Campagnes,

No 9, RUE BUADE, QUEBEC

Seul autorisé à donner les cadeaux.

## L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

" 73 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882.

Messrs. J. C. Ayer & Co :  
Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, et les démangeaisons, un feu intense me consumait, n'étant possible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrhale; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaisant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement se devint excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième façon fût finie, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes provenant de la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

## La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.  
En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six flacons pour \$5.

## Echos & Nouvelles

### Sur l'Intercolonial

Un train de fret a déraillé hier à St-Simon. L'express d'Halifax en destination pour Lévis s'est trouvé en retard de quatre heures par suite de cet accident.

—Au même endroit, un tuyau qui conduit la vapeur de la locomotive pour distribuer la chaleur dans les chars, a crevé dans un char de seconde classe. Les passagers ont dû quitter leurs voitures pour se rendre dans la première classe. Le char a souffert des dommages assez notables.

—Les Poitrinaires éprouvent un soulagement par l'emploi du Pectoral-Cerise d'Ayer. Nul remède n'est si efficace.

### Acte de dévouement

Un accident des plus tristes et qui a pour cause la glissade des enfants dans les rues, comme il arrive tous les jours à Québec, a eu lieu la semaine dernière à St-Joseph de Beauce. Deux religieuses du couvent de cette paroisse, accompagnées d'une fillette nommée Roy, cheminaient sur la rue où des enfants s'amusaient à glisser.

Un traîneau descendant à toute vitesse la côte allait frapper la jeune fille qui marchait en avant des sœurs.

Une des religieuses, sœur St-Honoré, voyant le danger que courait sa jeune élève, s'élança vers elle et la poussa à côté du chemin. Elle l'a préservée du danger, mais elle n'a pas eu le temps de se garer elle-même contre le traîneau qui la renversa violemment, lui infligeant de sérieuses blessures.

On s'empressa autour de la malheureuse qui s'était évanouie et avait un œil sorti de son orbite. Elle fut transportée à la communauté où on lui pro-

digua les soins que requérait son état. On a dû faire arrêter le jeune homme qui a été la cause de cet accident.

### Assemblée à Montmagny

Il y a eu dimanche, le 20 courant, à l'Hôtel-de-Ville de Montmagny, une assemblée de tous les citoyens de la ville et de la paroisse de St-Thomas, afin d'adopter des résolutions priant Sir Hector Langevin, ministre des Travaux Publics, de faire faire des travaux dans la Rivière du Sud, afin de prévenir les dommages causés par le pont de l'Intercolonial.

L'assemblée était composée des électeurs des deux partis et les résolutions furent adoptées sans une voix discordante. MM. A. J. Bender, maire de la ville, et L. A. Casault, maire de la paroisse, occupaient le fauteuil présidentiel, et MM. F. Bernier et Roméo L'Espérance, secrétaires de la ville et de la paroisse, agissaient comme secrétaires. Des discours furent prononcés par MM. Bernatchez, M. P. P., Choquette, M. P. et les présidents.

### Albani à Montréal

Ernest Gye et sa femme, madame Albani, sont arrivés à Montréal.

Bien que le temps n'ait pas été exceptionnellement mauvais, il y eut à peine une belle journée durant toute la traversée. Madame Albani a été malade et paraissait très faible à son arrivée. Voici les autres membres de la troupe de M. Gye qui figureront dans les concerts. Delle Grace Damian, contralto, était une élève de prédilection de Mme Sainton-Dolby, et est considérée comme une des meilleures cantatrices en Angleterre. Signor Massini, le tenor, est un russe de naissance, mais il a fait son éducation en Italie, et a fait une bonne impression à l'opéra, à Naples, Milan et Barcelone.

M. Barrington Foote, le bariton, est une autre célébrité anglaise, qui s'est fait une réputation au Richte, Philharmonie, Bach Choir, et autres concerts à Londres. M. Foote est venu en Canada avec Mapleson, il y a plusieurs années. M. W. T. Barrett, flutiste, se fera entendre dans plusieurs morceaux d'opéra. Signor Bevignani est un des meilleurs conducteurs d'opéra qu'il y ait au monde.

M<sup>de</sup> Albani retournera à Londres vers le 1er mai pour la saison de l'opéra italien. Elle passera seulement six semaines en Amérique, dans les principales cités du Canada. Il est probable, cependant qu'elle prolongera son séjour en raison des demandes nombreuses qui lui sont faites. Les sociétés Philharmoniques de New York et Brooklyn, de l'Oratorio, le Boston Symphony Orchestra, et Messis Thomas et Seldi ont tous essayé de s'assurer les services de M<sup>de</sup> Albani pour un ou plusieurs concerts. On lui a aussi fait des propositions pour la tenir durant six semaines à l'opéra italien dans cette cité et on ne désespère pas de réussir.

### Requête

M. le curé et les paroissiens de Saint Laurent, île d'Orléans, ont adressé une requête au gouvernement fédéral pour obtenir que le quai actuel de la paroisse soit prolongé de soixante pieds.

### Une légion de loups-marins

L'état pour la semaine expirée le 15 courant, pour le service des signaux atteste que mercredi dernier à la rivière Godbout, M. Comeau a vu deux immenses rassemblements de loups-marins d'au moins 1000 chacun.

M. Thibault de St Pameris, a vu jeudi dernier, sur la glace assez de loups marins pour charger deux goëlettes comme la *Lady Belleau*.

Vendredi dernier il y avait beaucoup de loups marins en dehors du Banc Blanc. Le capitaine Couette, de la *Lady*

*Belleau*, envoya des canots mais ils n'en prirent pas.

### Une requête

Une requête des franc-tenanciers de la paroisse de St-Narcisse de Beauvillage, demandant de faire des travaux à l'intérieur et à l'extérieur de leur église paroissiale et de la sacristie, ayant été présentée à Son Eminence le cardinal archevêque de Québec, M. l'abbé Augustin Gauthier, curé de St-Patrice de Beauvillage, a été délégué par l'autorité diocésaine pour vérifier les allégations de cette requête et faire rapport sur l'opportunité de permettre ces travaux.

### Pronostics du mois de février

Février. — Du 1er au 7, quelques tempêtes et plusieurs jours de grand froid. — Du 7 au 15, de temps à autre, vent du sud qui nous apportera de la neige suivie du vent de nord ouest et de froid. — Du 15 au 22, alternatives de froid et de doux; neige, grêle, pluie et même quelques tempêtes. — Du 22 au 28, temps changeant; violents coups de vents et neige par intervalles, quelquefois neige et grêle.

### La longevité des médecins

La profession de médecin devrait être dans une certaine mesure, pour celui qui l'exerce, un moyen de longévité. Mais il paraît qu'il n'en est pas ainsi. Un médecin a établi, pour une période de dix ans, une statistique qui se rapporte à 14,000 individus et de laquelle il résulte que la durée moyenne de la vie des médecins n'est que de cinquante-deux ans, au lieu de cinquante-sept à soixante-deux ans pour les autres professions. La mortalité annuelle, inférieure dans les premières années d'exercice à celle du reste de la population mâle, augmente rapidement et finit par surpasser de 8 à 11 0/10 la moyenne totale. On voit que la profession médicale use les forces beaucoup plus vite que les autres professions.

—La Salsepareille d'Ayer expulse et chasse du sang tous les éléments empoisonnés. Se vend chez tous les droguistes.

### Un ogre

Un second pari de mangeaille aura lieu le 22 février. Un nègre de Panama a parié dix piastres qu'il mangera, en une heure,  $\frac{1}{2}$  minot de navets,  $\frac{1}{2}$  quart de patates, 6 tasses de café, 4 pains,  $\frac{1}{2}$  lb de compote de prunes, 4 lbs de bœuf, 6 petits pâtés, trois poulets du printemps, 3 soupes aux huîtres, 50 huîtres sur écaillés, une boîte de saumon, le tout arrosé d'une pinte de whiskey.

Le glouton est âgé de 25 ans et passe pour un des estomacs les plus renommés.

### Accident fatal

On rapporte qu'un nommé Pageau, de St-Ambroise de la Jeune-Lorette a été victime d'un accident des suites duquel il est mort au bout de quelques heures, la semaine dernière.

### Sur une tombe

Notre ami, M. Joseph Derome, de St-Basile, comté de Portneuf, vient de subir une terrible épreuve, par la mort de son épouse chérie, née Mary Germain, décédée à l'âge de 38 ans. Cette femme était la providence des pauvres de cette paroisse. Elle confectionnait de sa main une quantité considérable de vêtements pour les petits enfants pauvres, de même qu'elle contribuait pour une large part à l'entretien des orphelins des Sœurs de la Charité de Québec, où ses petites filles avaient commencé leur éducation. Elle a fourni une carrière bien courte, mais remplie de bonnes œuvres, pour lesquelles elle a déjà reçu sa récompense.

Madame Derome, laisse pour la dé-

plorer, un époux inconsolable et un grand nombre d'orphelins qui ne l'oublieront jamais.

### Nouvelle carte-poste

Le bureau de poste émettra prochainement un nouveau modèle de carte-poste qui aura l'avantage de tenir la missive secrète. La nouvelle carte-poste ressemblera beaucoup à l'ancienne et aura à peu près la même pesanteur, mais qu'une demi-once. Il y aura sur le verso une feuille de papier gommé qui se rabattra sur l'écriture.

### Au sourd

Une personne guérie de surdité et des bruits de tête, après 23 ans de maladie, par un remède bien simple, enverra une Prescription gratuite à celui qui en fera l'application à Nicholson, 30, rue St-Jacques, Montréal.

Québec, 7 novembre 1888

893

### Projets importants

Le *Star* de Montréal publie une dépêche, en date, du 26 courant, dans laquelle il est dit que M. Tarte se rend en Europe où il doit rencontrer MM. Chapleau et Beemer, qui sont allés en Europe, il y a quelque temps, en rapport avec d'importantes opérations financières, entr'autres, au sujet de la construction du pont entre Québec et Lévis, et de l'acquisition d'une ligne rivale à la voie courte du Pacifique, d'un océan à l'autre.

Leur intention serait d'acheter les chemins de fer Intercolonial et Témiscouata, de bâtir une nouvelle voie de Québec à Aymer pour connecter avec la Jonction Pontiac et Pacifique, qui est construite pour être reliée à la ligne du Northern Pacific. MM. Chapleau, Tarte et Beemer sont actuellement plus ou moins intéressés dans l'une ou l'autre de ces voies ferrées. Les amis de ces messieurs disent que la construction du pont est une affaire certaine et que le capital nécessaire a été souscrit par des capitalistes français.

On dit que le récent retour de M. Tarte de Paris avait pour but de recevoir de nouvelles garanties du gouvernement au sujet de ces projets.

### Lauréat

Au concours poétique de 1888 ouvert par l'Académie des Muses Santones, M. J. B. Caouette, employé au bureau de poste de cette ville, a obtenu une médaille d'argent pour un essai intitulé : *Au berceau de la Nouvelle-France*.

Nos félicitations.

### Arrestation

L'agent de la sûreté Walsh a arrêté un jeune homme du nom de Lazare St-Pierre, qui est accusé d'avoir volé à la brasserie Boswell des coupleurs en cuivre valant environ \$15. Le même individu est soupçonné d'avoir enfoncé une épicerie, rue St-Paul, avec plusieurs autres, et d'avoir volé du cognac, des cigares, etc.

### Evêché de Chicoutimi

Monseigneur Bégin se propose de commencer, dès le printemps, à construire un nouvel évêché à l'endroit où il demeure actuellement. Cet édifice, élégant et spacieux, fera certainement honneur au jeune diocèse du Saguenay. Plusieurs personnes en ont vu le plan et l'ont trouvé fort joli. Le site du palais épiscopal est l'un des plus beaux de la ville de Chicoutimi.

### Avalanche de neige

La nuit dernière, une énorme quantité de neige s'est détachée du cap au-dessus de la nouvelle côte qu'on a commencé à pratiquer pour communiquer entre l'extrémité sud de la rue St-Ours et la rue De Salaberry, et un hangar en bois appartenant à M. Philippe Legaré a été démolé.

31 Janvier 1889 - N° 9

LE CRIME

— DES —

BONDONS

(Suite)

Paule revint souriante vers sa mère.

— Quel homme que cet Overbeck ! dit-elle, nous ne le comprenons pas, nous, et il faut l'avouer à notre honte, bien peu de français le connaissent... M. Posquères, vous peignez d'une façon large et grande, et je vous crois appelé à un grand avenir, mais je ne serai complètement heureuse que le jour où vous aurez peint pour moi, ou pour une église, un tableau religieux, donnant la mesure complète de votre valeur.

— J'essaierai, mademoiselle Paule.

La séance se termina, et la comtesse monta chez la petite bossue.

Rémy passa chez lui le reste de la journée, et après le dîner, il songea qu'il ferait bien de mettre à exécution le conseil de Mme de Montgrand.

Il s'assit près du foyer, plaça une grosse lampe sur la table, puis enlevant un des tiroirs du cabinet d'écaillage et d'ivoire, il le renversa sur la table.

Il renfermait de tout, ce tiroir : des pages écrites au collège, un palmarès de distribution de prix, des croquis railleurs représentant la caricature d'un maître d'étude et le portrait d'un condisciple mort depuis de longues années. Toute la vie d'enfant de Rémy se déroula devant lui. Il se revit collégien, s'efforçant d'apprendre afin de ne point rendre inutiles les bienfaits de M. de Montgrand. L'amour du crayon l'emportait encore en lui sur l'amour de la plume. Il dessinait avant de savoir écrire. Qu'était devenu le maître d'étude dont le profil anguleux, sec et triste, revivait sur cette feuille de papier arrachée d'un cahier de devoirs ? Il n'en savait rien ? Peut-être la misère l'avait elle rongé lentement, et s'en était-il allé de ce monde avec un grand cri de soulagement. Ils s'étaient montrés si méchants, ces enfants sans pitié !

Rémy brûla les caricatures, les pages des verbes, mais il garda les palmarès qui semblaient lui prédire longtemps à l'avance les succès qu'il recueillait dans le présent.

Le second tiroir exhalait une faible odeur de roses séchées, de brins d'herbes fanées, de violettes mortes. Ces pauvres plantes, ces calices parfumés jadis avaient été cueillis sur des bords divers. Il les avait rapportés collés entre deux feuillets de livres ou des pages d'albums. Leur faible odeur évoquait le souvenir de grands horizons, de magnifiques paysages, des images souriantes disparues depuis longtemps dans la brume du passé. Il lui semblait tenir, entre ses doigts, une poignée de cendres, tandis qu'il gardait ces herbes jaunies et ces pétales décolorés dans ses mains. Il les laissa tomber plutôt qu'il ne les jeta dans la cheminée. Elle y produisirent un léger crépitement, avivèrent la flamme, puis une gerbe d'étincelles s'envola, et ce fut tout...

Pendant un moment il demeura pensif. Quelle rosée du ciel avait baigné ces plantes ! Quelle pluie de larmes avait tenté de les faire renaître !

Et maintenant ?

Rémy passa au troisième tiroir.

Il renfermait un mouchoir d'indienne bleue, à pois blancs, une bague de cuivre et une mèche de cheveux

blancs : tout ce qui restait de sa mère. Elle avait longtemps porté ce mouchoir d'étoffe commune qui, neuf, avait coûté quelques sous... Cette bague fut bénite par le prêtre, car la jeune fille n'avait pas même assez d'argent pour acheter une alliance, quand elle épousa Benoist Posquères... Rémy enleva du doigt de la morte cette bague humble et sainte ; d'une main tremblante, il coupa sur le front cette mèche de cheveux...

Voilà tout ce qui lui restait de celle qui l'avait bercé, nourri, veillé, qui l'avait aimé jusqu'à la mort, et qui dormait maintenant dans le coin d'un cimetière de village.

Posquères couvrit son visage du mouchoir et il pleura.

Après avoir essuyé ses yeux, il prit ces reliques sacrées, et les enferma dans une boîte de bronze ornée d'anneaux précieux.

Un monceau de lettres d'amis ou d'hommes réputés tels, couvrit bientôt la table.

Rémy reconnut plusieurs écritures avec une satisfaction marquée. Il en regarda d'autres comme on fait de certains objets, de certains visages dont on a oublié le nom et l'emploi. Plusieurs furent tirés de leurs enveloppes. Il tressaillait à la vue de l'encre jaunie, du papier coupé aux angles. Oh ! combien ces pages renfermaient d'enthousiasmes jeunes, d'ardentes sympathies.

Combien le cœur battait tandis que la main les traçait à la hâte. De ceux qui avaient couvert ces pages beaucoup était endormis depuis longtemps. Pas un, peut-être, n'avait atteint son rêve, et tous s'en étaient allés avec le sentiment de leur impuissance et du néant des vanités humaines. Plusieurs, émanaient d'hommes vivants, qui avaient fait leur trouée dans la foule, et dont le nom s'environnait d'un peu de gloire. La plupart étaient restés les amis de Posquères ; d'autres, envieux de ces succès, n'avaient point sur l'ombre les rayons de son soleil. Deux ou trois même étaient devenus ses ennemis... Oui, cela était triste à dire et à contater de tant d'amitiés jurées, il ne restait pas deux affections véritables et fortes.

Rémy jeta au feu les lettres des indifférents, des jaloux, de ceux qui s'en étaient allés avant la dernière bataille, et il ne garda que celles des rares et chers amis qui lui restaient fidèles. Tous de ceux là faisaient partie des *Conquistadores* de la Marine.

Des manuscrits ! Il trouvait maintenant des manuscrits dans un tiroir large, profond, énorme, occupant toute la longueur du cabinet italien.

Il y avait là en cinq actes sur des sujets classiques, les drames du moyen-âge remplis de couleur locale, des ébauches de romans mettant en scène les désespérés de la vie, dont Werther commença la série, et qui s'est continuée jusqu'à Musset. Il retrouva des vers écrits sous l'influence lamartinienne, et qu'il datait du fond d'un bois ou des rives d'un lac. Puis ce furent des stances rutilantes de soleil, des ballades mauresques, des fantaisies de rythmes, des récits dont la grandeur était toute artificielle ; maladroits produits d'une muse de vingt ans qui s'ignore elle-même. Que de talent naïf gaspillé ! Que de fraîches descriptions, de rêves angéliques, de légendes mystérieuses ! Mais tout cela était-il absolument perdu ? Non, Rémy avait forcé la langue à s'assouplir dans ces chants incomplets. Il s'accoutumait à la propriété, à la richesse du vocabulaire. Les pièces informes, mal équilibrées sur leurs cinq actes, n'avaient sans doute jamais été joués, mais il avait tiré de ce sujet un tableau qui lui avait fait grand honneur. Rien ne se perd de ce que l'homme apprend. Le gaspil-

lage juvénile des facultés ne nous appauvrit guère. Avant de semer le bon grain, on vannes ses premières idées. Il éprouvait une joie bizarre à relire ces scénarios, ces plans, ces pages, ces odes. La vingtième année chantait en lui, se servant tour à tour de la flûte de Mélibée, des pipeaux de Tityre et réveillant la lyre endormie de quelque jeune fille née au temps d'Homère. Oui, dans ces pages entassées, il retrouva le germe de ce qu'il possédait maintenant, et tout en souriant de ces travaux enfantins, il conserva une partie, afin de mesurer la route parcourue aux jalons laissés derrière lui.

En ouvrant un petit compartiment du meuble, il se signa.

Dans ce tiroir des reliques, de véritables reliques, reçues de la main de saints personnages ou recueillies dans des lieux sacrés : un rameau d'olivier rapporté du Jardin de l'Agonie, un caillon ramassé dans le lit débordé du Jourdain, un morceau de granit arraché à une muraille de Béthléem. Puis dans des petites boîtes d'or ou d'argent, des fragments presque invisibles, enveloppés d'une étroite bandelette de parchemin, sur lequel un nom se trouvait écrit en caractères microscopiques. Tout au fond du tiroir une médaille de bronze, sur laquelle était gravée la date de sa première communion...

Oh ! combien tout cela était précieux ! et comme la prière lui monta du cœur aux lèvres en regardant ces souvenirs. Il se reprocha son oubli temporaire de Dieu, ses infidélités, ses défaillances. Les objets qu'il tenait lui paraissaient palpiter entre ses doigts. Des larmes roulaient sous ses paupières, et son âme se laissait envahir par l'immense regret qui nous saisit lorsque nous nous sentons loin de Dieu. Il lui semblait qu'il ne pouvait plus vivre, et ses mains se tendaient en avant, serrant ces reliques où il collait ses lèvres.

— Dieu ! répéta-t-il, Dieu !

Sous tous ces objets il trouva un vieux volume jauni sur coins, et dont la reliure s'écaillait, le livre dans lequel il avait lu tout enfant, il l'ouvrit à l'endroit où se trouvaient les psaumes, et lut avec le bonheur qu'éprouve le voyageur altéré en découvrant une source, les admirables vers de David.

Puis ayant porté le volume sur la table, placée à côté de son lit, il reprit sa place près de la cheminée.

Le feu menaçait de s'éteindre, Rémy renversa un autre tiroir et un déluge de cartes roula à ses pieds.

Il s'en trouvait de tous les formats, de tous les genres : les unes minces et glacées, les autres en carton épais ; quelques autres affectaient le ton d'ivoire du papier de Hollande, plusieurs se tintaient de vert ou de gris-pâle. Les noms qu'elles portaient se trouvaient écrits en anglaise modeste, en gothique prétentieuse ou s'ornaient d'une devise, le plus petit nombre se timbraient d'un blason. Ces cartes gardaient le cachet de cent individualités diverses. Rien qu'à les voir on pouvait deviner le caractère de celui qui les avait envoyés. Toutes les nationalités défilaient sur ces cartons ; les gloires s'y rencontraient fraternellement, les nullités s'y confondaient. En somme, parmi ce monceau de cartes, bien peu appartenaient à des hommes connus. Combien s'étaient arrêtés en chemins, tout prêts de toucher à la gloire, combien en avaient saisi les premiers fruits et n'avaient pu en supporter l'acre saveur. Que d'oubliés ! Que de dédaignés parmi ces noms !

Posquères prit toutes les cartes, et le feu s'aviva d'une flamme claire.

La main de Rémy trembla légèrement quand sa main tourna la clef d'un nouveau tiroir.

On crut dit un écrin étrange composé de bijoux plus que modestes, de

nœuds de ve'our, d'épingles de fantaisie, de petits livres dont une page était pliée. Enigme brillante et bizarre, dont Posquères lui-même ne trouvait pas le mot. A quel jour de brume ou de soleil répondaient ces souvenirs ? Il s'interrogeait et n'osait se répondre. Enfin il prit une résolution, jeta les bijoux dans une coupe et murmura :

— L'argent qu'ils produiront paiera du vin de Bordeaux pour Victoire.

Quant au reste, le feu le dévora dans une seconde.

Il ne restait plus qu'un seul tiroir.

Posquères y prit lentement des collections de portraits. C'était des amis, des indifférents, des gens qui, aujourd'hui, vous offrent leur portrait comme ils vous tendent la main, sans y attacher aucune idée affectueuse. On sait que vous possédez un album, il s'agit tout simplement de vous aider à le remplir.

L'un après l'autre, Rémy regarda ces visages, jaunes ou vieux laids ou beaux. Les uns trahissaient les flammes de l'intelligence, les autres semblaient s'endormir dans une existence momifiée. Parmi les personnages qu'ils représentaient, beaucoup avaient vieilli depuis que ce souvenir avait été offert à Posquères. Plusieurs se trouvaient à l'étranger, un grand nombre dormait du sommeil éternel.

Une mélancolie profonde s'empara du jeune homme. Certes, la plupart de ces images ne lui rappelaient point des affections ardentes, mais enfin, il avait donné un peu de lui, un lambeau de son cœur à presque tous.

Des étapes de sa vie s'espaçaient devant les physionomies de cette galerie. Il se prenait à regretter d'avoir, pour ainsi dire, disséminé son âme. Alors il ne réfléchissait point que les sentiments s'affaibliraient par leur diffusion.

Cependant, Posquères, quoique beaucoup de ceux dont il retrouvait les traits, fussent éloignés ou morts depuis longtemps, ou disparus de son intimité, n'eut pas le courage d'anéantir cette collection : il la laissa sur la table ; et en cherchant au fond du tiroir, pour s'assurer qu'il n'y restait rien, sa main rencontra deux objets : un nouveau portrait, puis un petit carnet de maroquin bleu.

Le portrait était un portrait de femme.

Posquères y jeta un regard et poussa un cri surprise.

Il le rapprocha de la lampe, et la lumière, en tombant sur cette image, la doua d'une nouvelle vie.

— Léa ! murmura-t-il, le portrait de Léa !

Il chercha dans sa mémoire, si Mlle Danglès lui avait donné sa photographie, mais il la connaissait depuis peu de temps, et ne se regardait point comme assez lié avec elle ou avec Tiburce, pour le lui demander. Il n'en pouvait douter, cependant, c'était bien elle... Il retrouvait, dans cette image, la hardiesse de son port de tête, l'éclat de ses grands yeux, le dédain de son sourire, quand elle ne daignait point en adoucir l'expression.

Léa ! c'est Léa, répétait-il, à la façon dont il aurait demandé le mot d'une énigme.

Cependant, une chose le frappa. Comme tous les artistes, Rémy se trouvait fortement au courant des modes féminines ; un regard, un croquis, suffisaient pour le renseigner, et l'empêcher de confondre la nouveauté de la saison, avec ce qui se portait deux années auparavant. Un rien suffit pour assigner une date à un portrait : une boucle, un nœud, le jabot d'une manche... Et Léa, sur ce portrait, que Rémy tenait dans ses mains, Léa portait une toilette et

une coiffure, remontant à deux années.

Or, il y avait deux ans. Rémy allait partir pour l'Orient, et Rémy ne connaissait ni Léa, ni Tiburce.

Tout-à-coup, un souvenir le frappa comme un trait de lumière.

—Je me souviens ! fit-il, je me souviens ! Ce portrait, on ne me l'a point donné, je l'ai trouvé... je l'ai trouvé...

Un coup frappé à la porte, le fit rejeter, dans le dernier tiroir, le portrait de Léa et le carnet bleu.

—Entrez ! dit-il.

C'était Xavier qui venait passer sa soirée avec Posquères.

## XII

### SECRET DE POLICHINELLE

Je viens te parler du pauvre fou, dit Xavier.

Rémy leva la tête avec un mouvement brusque, comme si les mots du jeune docteur répondaient à une intime pensée.

Il avança un siège à son ami, et celui-ci reprit :

Ma conviction est que les naïfs, les bonnes gens seront toujours les meilleurs aliénistes. Un fou est un malade. Les spécialistes entasseront les théories sans rien prouver. Un fou est un malade. Traiter la folie par la violence, équivaut à n'administrer que des toniques en guise de remède. Tout aliéné garde une blessure au cerveau, et cette blessure il s'agit de la cicatriser. Depuis que je connais ce misérable intérieur, je suis frappé de deux choses de la tristesse latente de cette femme, imparfaitement motivée par son état maladif et de la préoccupation persistante de l'idiot. Ses pensées dont le nombre reste fort restreint se rapportent toutes à un fait que nous ignorons. Cette famille a sa lèpre morale, et cet homme garde son secret. Comme sa folie est le résultat d'un accident, il ne me sera possible de le soigner, de le guérir, que le jour où je connaîtrai la cause de sa tristesse et de sa folie.

—A qui la demander ? reprit Rémy Posquères.

—Une seule créature t'apprendra ce que nous voulons, ce que nous devons savoir : Polichinelle... ne t'y trompe point ; d'ailleurs, Polichinelle est la plus vaillante de la famille. Cette disgraciée cache une grande âme dans un corps contrefait.

—Je le sais, et pourtant j'hésite.

—Pourquoi ?

—Le courage me manque pour dire à cette enfant : Il est dans votre vie une page honteuse, et je veux que vous me la dévoiliez.

—Cette page est plutôt triste que honteuse, reprit Xavier. Remarque bien, que sans trêve le pauvre fou répète : — " Les hommes ne sont pas justes ! Les juges sont des hommes ! — Certainement le malheureux est une victime. Un insensé ne persisterait pas à nier dans sa folie ; la finesse dont il aurait besoin finirait certainement par lui faire défaut. Au lieu d'accabler de honte Polichinelle, ta demande la soulagera. Toute cette famille étouffée sous le poids de son secret. Il y a plus, la concierge, Mme Vermeil les appelle les *Sémaïs*, eh bien ! j'ai lieu de supposer que ce nom n'est pas le leur. Deux fois déjà tandis qu'on le prononçait, le malade ne répondait pas. Evidemment il ne lui est pas familier. Elle se trouve obligée de faire un effort de mémoire afin de se rappeler que pour les gens de la maison, elle se nomme Victoire Sémaïs. Cherche donc, cherche jusqu'au fond. Je me suis souvent trouvé en face de blessés portant des plaies hideuses, et je les pansais presque sans les faire souffrir, à force d'y mettre de la légèreté de main, et de l'attention de ne les point blesser. Tu es certes, de ceux qui peuvent affleurer les blessures de l'âme sans

faire souffrir les patients. Pour cela, Rémy, tu possèdes une douceur sérieuse, et cette compatissance sincère qui s'incline vers le pauvre avec quelque chose de fraternel. Polichinelle ne croira jamais qu'une vaine curiosité te porte à l'interroger. Elle comprendra tout de suite que tu lui veux du bien, et son cœur s'ouvrira comme s'ouvrent les sources longtemps fermées...

—Eh bien ! dit Posquères, je lui parlerai demain.

—As-tu besoin d'une consultation personnelle ? demanda Xavier.

—Moi ! Qui te fait croire...

—Pouls fréquents, œil fébrile, peau brûlante.

—Une maladie, peut être...

—Non point, un état habituel depuis quelque temps.

—Je t'assure...

—Un mot de plus et tu mentirais.

—Je n'ai aucune peine, reprit Posquères.

—Je n'attribue pas ton état à un chagrin, il s'agit plutôt d'une préoccupation. Il ne te convient pas de me l'avouer, soit. Un jour tu me diras tout dans un moment d'abandon. Je suis assez ton ami pour ne point forcer ta confiance... Parlons d'autre chose, Rémy, de la soirée de Tiburce Dangles, par exemple, de la beauté, des talents multiples de sa sœur, des instincts dangereux de cette jeune fille, des peines que se réservait pour l'avenir celui qui fondait sur elle quelque espérance... Tu deviens pâle Rémy... Ce n'est pas encore de cela qu'il faut t'entretenir... Que faisais-tu tout à l'heure ?

—Une de ces exécutions auxquelles nous nous livrons tous dans la vie... J'ai brûlé des cartes, des lettres, des fleurs séchées, même des portraits... Au moment où tu es entré je tenais d'une main le portrait de Léa Dangles, qui jadis est tombé entre mes mains d'une façon bizarre. Laisse-moi tenter d'apprendre par suite de quels événements. Plus tard je te raconterai tout...

—Même ce que je devine ? reprit Xavier.

Rémy serra la main du jeune docteur.

—A propos, reprit celui-ci, j'ai des malades sérieux. Mlle Louise-Gonzague de Montgrand m'a appelé près d'elle, et je soigne deux amis de son père. Je ne te remercie point, tu ne le souffrirais pas

—Comment vas-tu faire, demanda Rémy.

—Guérir mes malades, parbleu !

—Ce n'est point là ce qui m'inquiète. Mais du moment où la clientèle vient à toi, tu ne peux continuer à donner tes consultations dans l'arrière boutique d'un herboriste. Il faut de la tenue. Si l'on te croit pauvre, on paiera ta science à raison de cinq francs la visite. Monte ta maison simplement, mais suffisamment. Il te faut un appartement dans une maison convenable, et quelques meubles choisis avec goût. Je puis d'ici à huit jours te faire nommer médecin d'un théâtre ; ce n'est pas lucratif au premier abord, mais on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il y a de nombreux maux de gorges dans le personnel des artistes. Une société de secours mutuels cherche également un médecin, ceci non plus n'est pas très-avantageux, mais on se fait connaître, et plus tard il devient possible de choisir sa clientèle...

Posquères prit trois papiers soyeux dans un coffret, et les tendit à Xavier :

—Emporte ces trois mille francs, tu me les rendras dans un an. Xavier voulut refuser.

—Je te croyais mon ami, dit Posquère.

—Une larme brilla dans les yeux de Xavier. Il serra la main de l'artiste sans ajouter une seule parole.

—Es-tu invité à dîner chez Dan-

glès, la semaine prochaine ? demanda Rémy.

—Oui.

—Tu iras ?

—Certainement

Le médecin se leva et quitta Rémy. Celui-ci s'endormit tard, et ses rêves furent terribles. Il lui semblait qu'il se trouvait brusquement transporté dans une forêt habitée par des monstres, et que ces monstres le menaçaient des griffes et des dents.

Le lendemain il se leva las, nerveux et il attendit avec impatience l'arrivée de Polichinelle. Celle-ci entra en même temps que Mme Vermeil.

Tandis que l'une balayait tapis frottait et brossait les meubles, la seconde maniait avec adresse les pâtes tendres et les bibelots fragiles. Elle paraissait douée d'une patience infinie et d'une sollicitude à toute épreuve pour les riens charmants s'entassant sur les étagères et les crédences. Elle s'était prise tout d'un coup à les aimer. Il lui semblait désormais, qu'ils faisaient partie de son existence. Elle gardait des préférences pour des bergères enrubannées peintes de couleurs délicates sur des pâtes de Saxe transparentes d'émail. Elle souriait en regardant les pièces d'un service royal accumulées sur une crédence. Il se trouvait là des dindons des faïence étalant la roue bleue d'une queue fantastique, des paquets d'asperges liés d'un oignon doré et agrémentés d'un piment aux tons de corail. Des saladiers remplis de fruits dont le moulage défiait la nature, des coquillages, des oiseaux sérieux posés sur des socles, des singes grignotant des noix. L'art du modelleur et du porcelainier confondus avaient réalisé des merveilles. Rémy avait acheté ces raretés un peu partout : dans les vieux châteaux et dans les fermes, chez les brocanteurs et à la salle Drouot. Il en avait rapporté de Bohême, d'Autriche et d'Italie.

Puis, à côté de ces objets charmants carminés comme des pétales de roses et frais d'une idéale verdure, elle maniait des ivoires délicats de toutes dates et de toute provenance : des statuettes de saints raides dans leurs robes monacales ; des figurines d'anges souriants, des crucifix sculptés à Mexico dans des défenses colossales, et enlevés avec une inspiration presque farouche. Sur ces ivoires se trouvaient les vestiges de colorations à demi effacées. Les bordures des tuniques et des manteaux gardaient des traces d'or ; les cheveux avaient des tons bruns ; le front des crucifix saignait sous les épines de la couronne. Polichinelle s'imaginait que tout à coup on l'avait transportée dans une chapelle dont elle devait entretenir les guipures, les figurines et les fleurs... Elle se plaisait à étaler sur les guéridons les lourdes étoffes brodées d'or, à faire reluire les plats de cuivre en rondes bosses, et les vases d'argent conquis sur les dressoirs allemands. Elle savait mettre dans leur jour les choses précieuses de Posquères, et celui-ci n'éprouvait jamais de crainte quand il voyait la fillette errer au milieu des raretés encombrant l'atelier.

Ce matin là Rémy regarda Polichinelle avec un redoublement d'attention.

La petite bossue était toujours pâle, son regard reflétait une douleur sourde, profonde, inguérissable. Dans sa pensée, quoiqu'elle fit ou pût dire, surnageait pour ainsi dire un souvenir terrible glaçant le sourire sur ses lèvres et tuant l'espérance dans son cœur. Il y avait quelque chose d'immuable dans l'expression de sa détresse ; rien d'exagéré, de théâtral, cependant. Une souffrance lente, une douleur qui la dévorait au-dedans, et dont elle mourait avant de l'avoir révélée.

Rémy venait s'installer devant son chevalet, et à de rares intervalles il

ajoutait une retouche légère au portrait de Paule de Montgrand.

—Polichinelle ! dit-il tout à coup. La fillette se retourna.

—Est-ce ressemblant ? demanda le peintre.

—Oh ! oui, Monsieur, oui, bien ressemblant et bien beau. Si au lieu de vêtir Mlle de Montgrand comme vous l'avez fait, vous lui aviez mis une tunique blanche, et placé une palme entre les mains, on l'aurait prise pour une jeune sainte.

—Vous l'aimez bien, mon enfant ?

—Oh ! monsieur, pouvez-vous me demander cela... Vous et elle, n'êtes-vous point mes bienfaiteurs, mes anges gardiens...

—Et cependant, reprit Posquères, vous n'avez pas confiance en moi.

—Je manque de confiance envers vous ?

—De la façon la plus complète, et j'ajouterai la plus nuisible pour ceux que vous chérissez... Si vous me croyez votre ami, si vous êtes persuadé que j'ai vous porte un intérêt réel, pourquoi ne me livrez-vous que ce nom ridicule, odieux, de Polichinelle ? Est-ce un nom d'enfant et de jeune fille ? Ne semble-t-il pas chaque fois qu'on le prononce, qu'on vous jette une injure à la face.

—Tout le monde m'appelle comme cela, monsieur Rémy.

—Mais il me convient à moi de vous nommer autrement.

—Alors, reprit la petite bossue rougissant, appelez-moi Véronique.

—Un joli nom, modeste et doux. Oui, je vous appellerai Véronique... Et puisque voilà un pas de fait sur le chemin de la confiance, laissez-moi vous parler de ceux qui vous intéressent, de votre...

—On ne le sauvera jamais, Monsieur, voyez-vous... il restera une sorte de grand enfant.

—Ce n'est pas l'avis du docteur.

—Il croit qu'on pourrait le guérir ?

—Il en est certain, mais il faudrait pour cela...

—Beaucoup d'argent, sans doute ?

—Non, Xavier ne vous demandera rien, et d'ailleurs, je suis là.

—Quoi donc alors, Monsieur ?

Tout simplement m'apprendre à la suite de quels événements la raison de votre père s'est altérée.

Polichinelle s'appuya défaillante contre un meuble.

—Ne demandez pas cela, Monsieur, ne demandez pas cela !

—Véronique, dit Rémy en prenant la main de l'enfant frémissante, il me faut la vérité, la vérité tout entière. Ce que j'en devine ne saurait me suffire. Les demi-mots échappés à la folie de votre père m'ont mis sur la voie, achevez cette confidence...

Quelle chose de pire que la misère vous courbe et vous tue. Le secret que vous cachez est un secret de honte... Ou plutôt c'est un secret de douleur, car votre père ne fut point coupable du crime dont on l'accuse.

—Vous savez tout ! s'écria Polichinelle.

—Non, rien de précis, je cherche, et je veux savoir, non point pour satisfaire une vaine curiosité, mais afin de vous venir en aide, et de triompher de vos ennemis ; afin de me liguier avec vous contre ceux qui vous ont réduits à cet excès d'infortune... A qui avouerez-vous votre secret mieux qu'à moi ! je vous le répète, le docteur se regarde comme certain de guérir votre père, si la connaissance du passé lui permet d'établir une base de traitement.

Polichinelle leva vers le jeune homme des yeux noyés de larmes.

—Quoique vous appreniez, lui dit-elle, vous ne nous retirerez point votre protection, vous ne cesserez point d'avoir pitié de nous.

—Je vous le promets, Véronique.

—Et mon secret mourra dans votre mémoire ?

—Je ne m'en servirai que pour vous être utile.

La petite fille frissonna de tous ses membres.

—C'est horrible! c'est tellement horrible! répéta-t-elle...

Polichinelle tomba sur un coin du divan, laissa glisser ses mains jointes sur ses genoux, et reprit :

—J'ai eu tort, Monsieur, j'ai eu grand tard de vous cacher la vérité, car vous vous montrez à notre égard un ami véritable... Plus d'une fois, vous trouvant si bon, j'ai été tenté de tout vous dire... Mais si dans le présent vous allégiez notre misère, que pouviez-vous pour les malheurs du passé? Je ne soupçonnais pas que la science gardait encore les moyens de guérir mon père... Maintenant que vous faites luire une espérance à mes yeux, je serais coupable de sceller nos secrets par une mauvaise honte... Vous nous avez trouvés dans une misère profonde, Monsieur, sans pain sans feu, presque sans haillons, dévorés par la douleur et la maladie, et cependant autrefois, nous avons été heureux... Il faut que je reprenne de loin mon histoire, soyez indulgent pour mes lenteurs... Et puis, si je pleure au souvenir des jours anciens, n'y faites pas attention, monsieur Rémy... je suis habituée.

—Je vous écoute, pauvre enfant.

—Il faut vous dire, monsieur, que mon père exerça longtemps un métier dont vous connaissez les dangers, puisque vous avez habité les petits pays voisins de La Ferté. Il était meulier, c'est à dire, qu'à trente ans, à force de piquer la meule, ses poumons étaient déjà malades, et que le médecin lui ordonna de prendre un état moins malsain. Il acheta une grande voiture, organisée comme une maison, s'associa avec un étameur et se mit à parcourir les campagnes, vendant ou fondant des couverts, recommandant les chaudrons, les bassines de cuivre. Il gagnait assez d'argent, et la vie était presque douce. Souvent le cheval faisait halte sur la route, près du bois nous allumions de grands feux en hiver, et nous nous chauffions, faisant cuire notre dîner comme des Bohémiens. Nous cueillions des fleurs plein nos bras, et la voiture ressemblait à une chapelle de Fête Dieu. Mes petits frères et mes petites sœurs grandissaient en belle santé ; moi, j'étais ce que vous savez, contrefaite et triste. Ma taille s'était de plus en plus déviée à force de porter les petits, trop lourds pour mes bras. J'avais le sentiment de ma laideur, de ma faiblesse, et ma mère ne dissimulait pas toujours la répugnance qu'elle éprouvait à mon endroit... que voulez-vous ! Je lui faisais honte... Je m'isolais le plus possible, cousant dans des coins ou lisant des fragments de journaux et de brochures. Le peu que je savais me consolait. Tour à tour, je rêvais que des fées prises de pitié me rendaient la taille droite et flexible, ou que des anges m'emportaient dans un pan de leur robe blanche. J'appris mon catéchisme toute seule, et durant un assez long séjour de mon père à La Ferté, je fis ma première communion... Ce jour-là je connus ce que c'est que la consolation... Certainement, si nous eussions habité la ville, je ne me serais point trouvée si malheureuse, le trop plein de mon cœur se fut épanché dans les églises, mais le père courait toujours, et c'était un rare bonheur que celui d'assister à la messe. Mon âme se referma presque à l'épanouissement de ma première communion. J'éprouvais parfois des rages sourdes, des douleurs concentrées. Je ne pouvais m'accoutumer à ma laideur, elle me pesait comme un fardeau. Le nom dont on m'appelait me paraissait une fustigation permanente : Polichinelle ! Et je voyais apparaître, quand on le prononçait, une figure de bois grimacante, au nez formidable, à la bouche

démessurément ouverte, au dos voûté, à la poitrine bombée— Polichinelle ! On n'avait trouvé que ce nom à me donner... Mes frères le répétaient avec des éclats de rires, ma mère avec indifférence, mon père avec une sorte de dédain... Ne croyez point, Monsieur, que je veuille les accuser : loin de moi cette pensée. Qui se fût jamais avisé de croire que le laideron que j'étais, était doué d'un cœur, qu'une caresse aurait inondé de joie, qu'un mot emplissait d'amertume... Mais tout ceci ne concerne que moi, et dans la terrible histoire que je dois vous raconter, je tiens fort peu de place... J'arrive au drame dont nous fûmes victimes, et dont jamais sans doute, nous ne saurons le dernier mot. Une nuit, tandis que la voiture allait sur la route de La Ferté, mon père aperçut en travers, presque sous les pas du cheval un corps immobile. Descendre de voiture, relever le malade ou le blessé, fut l'affaire d'un instant ; mais au lieu d'un malade, mon père n'avait dans les bras qu'un cadavre... Comprenez-vous cette chose horrible, Monsieur, rencontrer subitement dans la nuit un homme assassiné dont la poitrine est trouée de deux coups de couteau... Mon père plaça le mort sur ses épaules, puis il appela ma mère afin de lui aider. Peut-être ce pauvre corps gardait-il bien un peu de vie ? Le médecin seul pouvait l'éclairer là dessus, et puisque nous allions à La Ferté, mon père pensa qu'il pourrait consulter un docteur dont la servante nous connaissait.

Polichinelle s'arrêta un moment, comme si la force lui manquait pour poursuivre. Alors le chien de Rémy s'approcha lentement de la petite bossue, posa sur ses genoux sa grosse tête intelligente, la regarda fixement, puis il poussa un aboiement lugubre

—Paix, Hasarad, paix, mon chien ! dit Posquères

La petite bossue reprit :  
—Les braconniers sont nombreux dans les bois environnant La Ferté, et les gardes particuliers, les gardes champêtres et les gendarmes ont assez à faire pour défendre les propriétés contre les tendeurs de collets.

Le malheur voulut que cette nuit-là, Claude Freneux guettant un braconnier de profession, se trouvait dans la partie du bois voisin de l'endroit où mon père venait de trouver le cadavre... Au moment où ma mère et mon père se disposaient à monter le blessé dans la voiture, le gendarme posa la main sur l'épaule de mon père, en lui demandant qui était cet homme mort... Il répondit la vérité, la vérité était qu'il ne savait rien.

Après s'être consulté un moment, le brigadier décida qu'il conduirait le corps au château des Abymes.

Au château des Abymes ! répéta Posquères.

—Oui, Monsieur ; puisque vous êtes ami de la famille de Montgrand, vous le connaissez sans nul doute ?

—J'y ai passé des jours heureux, mon enfant, mais la dernière fois que j'y fus me laissa longtemps sous l'impression d'une tristesse lugubre.

—Peut-être avez-vous entendu dire Monsieur, qu'on ne devrait jamais relever un mort, ni couper la corde d'un pendu... mon père avait cette idée-là, et il n'eut pas plus tôt cédé à son premier mouvement qui était de ranimer la vie d'un chrétien, si cela était encore possible, ou tout au moins de ne point l'écraser sous les roues de la voiture, qu'il s'en repentait. Un malheur lui viendrait de cet acte d'humanité... De l'heure où le brigadier lui posa la main sur l'épaule, il eut froid jusqu'au cœur, et comprit qu'il était perdu... Ce fut seulement quand nous arrivâmes au château des Abymes que nous apprimes le nom de l'homme assassiné...

—Il s'appelait ? demanda Rémy.

—Monsieur Refus.

Un hurlement lugubre de Hasard parut répondre au nom prononcé par la jeune fille. Le chien releva la tête, et lança ensuite un aboiement terrible, comme s'il apercevait quelque objet inquiétant, un spectacle horrible.

—Paix donc ! fit Posquères en essayant de calmer le chien.

Celui-ci se tut, mais au lieu de reprendre son attitude alanguie, il s'assit sur ses pattes de derrière, comme un auditeur attentif, et son œil clair ne quitta pas Polichinelle.

—Monsieur Refus était notaire à Nanteuil, n'est-ce pas, Véronique ?

—Oui, Monsieur. Le médecin que le vieux serviteur alla chercher à La Ferté, ne put que constater la mort ; au matin, la justice arriva à son tour, et commença par nous interroger tous... Nous ne savions rien, sinon que fort avant dans la soirée, Coco, s'était brusquement arrêté, et que mon père avait crié par deux fois d'une voix épouvantée : — "Victoire ! Victoire !" — Ensuite, à la lueur d'une des lanternes de la voiture nous avions vu une tête pâle, et un corps dont les membres s'abandonnaient... On l'avait étendu sur une des étroites couchettes, et nous étions restés là, retenant notre souffle, et regardant avec des yeux agrandis par la terreur, cette figure toute blanche et ces grands yeux fixes... Un juge apprit alors à mon père que le notaire portait six cent mille francs sur lui, au moment où il avait été assassiné... Qu'était devenu cet argent ? Mon père était pauvre, vivait sur la route ; on le soupçonna... Pendant huit jours des hommes nous questionnèrent, fouillant les moindres détails de notre existence ; puis en dépit de nos pleurs et des protestations de mon père on l'amena dans la prison de Melun... Ce fut à la fois notre désespoir et notre ruine. Quand à lui, on l'aurait dit frappé de stupeur. Il ne cherchait pas même à se défendre. Il était de ceux qui croient, que l'homme sur qui la justice pose la main est condamné d'avance. Il se laissa tomber dans un marasme complet, absolu. Ce pauvre homme accoutumé à la liberté, au grand air se sentit mourir entre les murailles d'une prison. Mon père était d'une nature honnête et douce ; les rapports forcés qu'il eut avec les misérables, lui semblèrent à la fois une souillure et un supplice. Et puis que pouvait-il ? Nier simplement, il n'empêcherait pas une foule de circonstances de se grouper pour le rendre suspect... Ne s'était-il point trouvé sur le théâtre du crime ? N'avait-il pas pris le corps sanglant dans ses bras... On crut longtemps que mon père avait caché dans le bois les six cent mille francs du notaire... L'époque des assises arriva. L'avocat de mon père nous demanda de venir tous à l'audience, et l'on nous fit asseoir non loin de celui que nous ne pouvions plus garder qu'à travers nos larmes... Comme il était changé, mon Dieu ! Ses cheveux étaient devenus tout blancs ; ses mains tremblaient comme celles d'un févreux, on voyait bien sur sa face livide qu'il ne pensait plus, et ne gardait pas l'intelligence de comprendre ce qui se passait. L'emprisonnement, la vie en commun avec des misérables assassins ou voleurs, l'idée d'un déshonneur dont rien ne saurait enlever la tache, l'avaient à peu près rendu fou. Il répondit à l'interrogation du président par des protestations d'innocence presque vagues ; on voyait bien que le malheureux n'avait plus sa raison. L'avocat chargé de défendre mon père n'eut pas beaucoup de peine à le faire acquitter. Il combattit victorieusement les faibles charges s'élevant contre lui, et quand il montra aux jurés ce malheureux homme brisé, anéanti,

dont le bonheur se trouvait détruit à jamais et la raison perdue, l'émotion gagna toute la salle... Nous pleurions à sanglots, monsieur Rémy... Ce qui se passa durant l'heure suivante nous parut plein de mystère et d'angoisses... Les jurés, sortirent, puis il rentrèrent... L'un d'eux déclara que mon père n'était pas coupable, et on entendit une rumeur dans la salle... Le cœur nous battait dans la poitrine... Mais mon père restait sur son banc, la tête courbée. Il n'avait pas compris. Ma mère se jeta à son cou en sanglotant ; il ne parut pas la reconnaître. Quand on lui enleva les menottes, il parut étonné. Dans la rue il resta comme étourdi. Un médecin l'entraîna dans une pauvre auberge, et tenta de réveiller son intelligence. Rien n'y fit, rien ! L'âme était morte dans ce pauvre corps. La prison l'avait tuée... Ce fut ma mère qui dut prendre les dernières résolutions... Nous n'avions plus que peu d'argent ; la voiture, le cheval avaient été vendus... Mon père ne pouvait plus exercer son état, et d'ailleurs dans les campagnes, un acquittement ne suffit pas toujours pour laver un homme d'une accusation terrible. Toutes nos pratiques nous avaient quittés, et ma mère crut que le meilleur moyen de cacher notre misère et notre honte était de venir à Paris...

—Ainsi, reprit Posquères, c'est la douleur causée par son emprisonnement, c'est le désespoir d'être accusé d'un crime qui ont conduit votre père à la folie. Xavier avait bien jugé le cas.

—Croyez-vous donc, Monsieur, qu'il nous soit possible de garder une espérance ?

—Xavier Argental est un savant et un homme de cœur. Je serai obligé de lui répéter votre confiance, mais vous le savez, mon enfant, un médecin est comme un confesseur.

—Vous ferez, Monsieur, ce que vous croirez le plus utile pour mon père... et maintenant, il me reste à vous apprendre notre véritable nom... Vous l'aviez deviné, nous ne nous nommons pas Sémais, mais Ségaud... Nous avons peur en gardant notre non, que l'on se souvint du procès de mon père... Cette affaire n'est pas vieille, Monsieur, elle ne remonte qu'à trois ans à peu près... Et voyez donc, Monsieur, si l'on avait appris à Mlle Paule de Montgrand que mon père est ce Ségaud qui fut jadis accusé de l'assassinat du notaire de Nanteuil, et du vol de six cent mille francs...

Le chien aboya d'une voix sourde, puis il vint doucement lécher les mains de Polichinelle.

—J'étais en Orient quand se passa le drame de ce procès, reprit Posquères, de telle sorte que je n'ai rien su, sinon la ruine du comte de Montgrand... Apprenez moi la date de l'assassinat.

—Il fut commis dans la nuit du 17 octobre.

—Vous en êtes sûre ?

—Oh ! Monsieur, je vivrais mille ans avant de l'oublier

—C'est étrange ! bien étrange ! répéta Posquères.

Il resta un moment plongé dans ses réflexions, puis avec un geste vague, inconscient, il caressa le chien qui s'était rapproché de lui.

Quand il releva le front, Polichinelle le regardait avec angoisses.

L'artiste prit la main de la petite bossue.

—Mon enfant, dit-il, Xavier ne peut sauver votre père qu'en faisant comprendre à ce malheureux que tout le monde croit à son innocence. Et pour arriver à ce but, il ne me reste qu'un moyen.

—Lequel ? demanda Polichinelle.

—Retrouver le coupable, mon en-

fant, convaincre de son crime le meurtrier du notaire de Nanteuil.

—Qui pourrait cela ? Monsieur ; la justice est restée impuissante.

—Dieu le sait, mon enfant, mais vous venez de mettre dans mes mains le fil d'Ariane, et j'essaierai de le dévider jusqu'au bout... Au revoir, Véronique, je quitte mon atelier, achève de le ranger ; Pauvre, créature dévouée... Je serai bien heureux le jour où je pourrai vous consoler.

—Monsieur, demanda Polichinelle, puis je vous demander ce que vous allez faire ?

—Je me rends chez le comte de Montgrand.

—Et vous allez lui dire...

—Tout ce que vous venez de m'apprendre.

—Mais alors, Mlle Paule...

—Paule de Montgrand est un ange ; ne l'oubliez pas.

(A suivre)

L'île du Prince-Edouard jouit présentement d'une température extraordinaire par sa douceur. Il y a quarante ans, qu'on n'a pas vu un hiver comme celui-ci. Le 10 janvier, à Summerside, M. David Rogers a cueilli dans son jardin une fleur de pensée parfaitement épanouie, et aussi fraîche qu'en été, entourée de belles feuilles vertes et d'autres boutons prêts à s'épanouir. A Charlottetown, M. John Holman a un saule dont les branches sont couvertes de bourgeons en train de se développer en feuilles.

La Propagande, après avoir entendu les arguments sur la plainte des évêques irlandais catholiques, en Amérique, que les catholiques allemands demeurant dans des districts irlandais, demandent des écoles et des paroisses séparées, desservies par des prêtres de leur nationalité, a donné instruction au cardinal Melchers de préparer pour le Pape son rapport sur la question. Le choix de ce cardinal semble être un indice que la décision sera en faveur des Allemands.

Au sujet de l'intention de M. Mercier, tel qu'annoncé dans le discours du trône, de persister dans son projet de la conversion de la dette de la province de Québec, les cercles financiers de Londres sont généralement d'opinion que rien ne sera fait sur cette tentative, vu que le projet est condamné d'avance.



La Véritable  
**EAU de FLORIDE**

—DE—  
**Murray & Lanman.**

LE PLUS EXQUIS  
de tous les  
**Parfums pour la Toilette**

Supérieure à « l'Eau de Cologne » par la délicatesse de son arôme et la fraîcheur et permanence de son parfum sur le Mouchoir.

**DANS LE BAIN**  
elle rafraîchit le Corps et vivifie le Cerveau.

Se méfier des Contrefaçons.

# AYEZ CONFIANCE DANS LES HOP BITTERS.

UN MERVEILLEUX TONIQUE pour les nerfs. Un remède et non pas une liqueur. Guérit toutes les maladies de l'estomac, des intestins, du sang, du foie, des reins, des organes urinaux, affections nerveuses, insomnie, maladies des femmes, ivrognerie. Cela peut vous sauver la vie. Une récompense de \$1,000 donnée pour un seul cas de non-guérison.

GUÉRISSEZ VOTRE ESTOMAC?  
PURIFIEZ VOTRE FOIE!



**LES PILULES DE BRISTOL**  
PUREMENT VÉGÉTALES

sont le meilleur Purgatif et le Remède le plus efficace contre toutes les maladies de l'Estomac, le Foie et la Dyspepsie.

L A

**WALSLEY & CO. BRISTOL**



EST UN REMÈDE INFALLIBLE

pour guérir radicalement toute maladie provenant de l'Impureté du Sang, le Rhumatisme, les Plaies invétérées et toutes les Affections de nature éruptive, scrofuleuse ou syphilitique.

Le Remède de Famille par excellence.  
Québec, 19 mars 1888 577

## GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET DES ETATS-UNIS.

Aussi : Instruments de fabriques canadiennes, TELS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS :

HEINTZMAN & CIE, WM. BELL & CIE, MASON & RISCH, DOMINION & CIE, Etc.



ORGUES ET HARMONIUMS :

WILLIAM BELL & CIE, DOMINION & CIE, THOMAS & CIE, SCHIEDMAYER, Etc., Etc.

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

MACHINES A COUDRE :

New Williams, et Davis, à entraînement vertical.

AUSSI :

COFFRES DE SURETE (Safes) VITRINES (Show Cases)

219, Rue St. Joseph, St. Roch, Québec.

TELEPHONE : Boîte 278

Québec, 16 janvier 1889—1 an 921

**Maintenant en vente**

Au bureau du

« Courrier du Canada.

HISTOIRE DE LA

Paroisse du Cap Santé

DE 376 PAGES,

Par M. l'abbé F.-X. GATIER.

prix ..... 50 cents.

**PLUS DE MAUX DE DENTS!**  
PAR L'EMPLOI DE  
L'Élixir, Poudre et Pâte Dentifrices

DES  
**RR. PP. BÉNÉDICTINS**

de l'Abbaye de Soulac (Gironde)

Dom MAGUELONNE, Prieur

2 Médailles d'Or: Bruxelles 1880, Londres 1884

Les plus hautes Récompenses

INVENTÉ EN L'AN 1373 PAR LE PRIEUR Pierre BOURSAUD

« L'usage journalier de l'Élixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins, à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents, qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives.

« C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, le meilleur curatif et le seul préservatif des Affections dentaires. »

Maison fondée en 1307 **SEGUIN** Bordeaux  
Se trouvent dans toutes les bonnes Parfumeries, Pharmacies et Drogueries.

**Garrigue & Jalras,**

16, RUE ST-JEAN,

Seuls agents pour Québec et la province.

Québec, 15 décembre 1888—3m

SANTÉ POUR TOUS

## PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Féminin de toute âge. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables

L'ONGUENT

Est un remède infallible pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures, Accotons, Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme,

Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme

Ces Médecines sont préparées seulement à l'établissement du PROFESSEUR HOLLOWAY, 78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, OXFORD STREET.

Et se vendent à 's. 1/2d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22. et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533, Oxford Street, London, c'est de la falsification. Québec, 3 septembre 1885

## HOMMES.

NOTRE spécifique No 23 restaure d'une manière permanente les forces vitales épuisées, la virilité perdue et la débilité générale, quand tout autre traitement fait défaut. Envoyez 6 cents en timbres pour notre TRAITÉ et les DIRECTIONS en vue de la guérison à domicile.

TORONTO MEDECINE Co., 343, avenue. SPADINA, TORONTO, ONTARIO. Québec, 25 mai 1888—1an. 801

## A vendre.

HUIT BEAUX EMBLEMES dans la plus belle partie du village de Saint-Jean Deschaillons, dont deux mesurent un demi-arpent de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, et les autres cinquante pieds sur un demi-arpent. Les deux premiers se trouvent bornés par le chemin royal et font le coin de la rue. Ce serait un endroit superbe pour y bâtir un grand magasin. L'église est à proximité.

Ces emplacements seront vendus ou concédés en tout temps d'ici au premier de juin prochain. Le prix variera, suivant les conditions du marché, depuis deux cent cinquante à trois cent piastres. La paroisse de St-Jean Deschaillons donne beaucoup d'argent, vu qu'il y a des briqueteries et qu'il s'y fait un grand commerce de bois et d'écorces.

S'adresser

F. X. DESROBERT, St-Jean Deschaillons.

Québec, 12 avril 1888—8f

767

## CONDITIONS

DU

JOURNAL

## DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement :—UNE PIASTRE. POUR LA FRANCE :—10 FRANCS

Strictement payable d'avance.

Imprimé et publié par

Léger Brousseau,

EDITEUR-PROPRIÉTAIRE

Rue Buade, No 9. Québec